Rapport de synthèse

Programme « Atlas de la Biodiversité Communale »

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Années 2018-2019-2020

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Remerciements

Nos remerciements s'adressent tout d'abord à l'Office Français de la Biodiversité (ex-Agence Française de la Biodiversité), financeur du programme « Atlas de la Biodiversité Communale », pour sa confiance et son soutien tout au long des 3 années du programme.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois adresse également un vif remerciement à ses principaux financeurs : Région Hauts-de-France, Département du Nord, Intercommunalités du territoire et les communes adhérentes.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois tient de même à remercier ses partenaires, notamment le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBl) pour la transmission des données historiques sur le volet « flore/habitats » et le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON) pour les données du volet « faune ».

Sont tout particulièrement remerciés l'ensemble des salariés, stagiaires et services civiques du Parc Naturel Régional de l'Avesnois ayant collaboré sur la mission au cours des 3 années du programme.

Enfin, de chaleureux remerciements sont adressés à l'ensemble des habitants, exploitants agricoles, propriétaires et élus des communes concernées par le programme pour leur disponibilité et leur accueil tout au long du travail d'inventaire et de restitution.

Sommaire

Remerciements 2

Sommaire 3

I- Le programme « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois 5

A. La démarche ABC 5

B. L'Avesnois, un territoire riche de sa biodiversité 6

C. Eléments de la Charte du Parc en lien avec la démarche 7

D. Les Inventaires Communaux de la Biodiversité (ICB) en Avesnois 8

E. Appel à Manifestation d'Intérêt de 2017 9

II- Moyens humains et techniques mobilisés 10

A. Ingénierie 10

B. Moyens matériels et techniques 11

III- Priorisation des communes bénéficiaires du programme 11

A. Les espaces de biodiversité à étudier du Plan de Parc 11

B. Elaboration des Plans locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) 13

C. Réunions en communes 13

D. Communes retenues pour le programme ABC 2018-2019-2020 14

IV- Protocoles d'inventaires et groupes taxonomiques étudiés 16

A. Rappels sur l'Observatoire de la Biodiversité du Parc Naturel Régional de l'Avesnois 16

B. Les Oiseaux nicheurs 16

C. Les Amphibiens 17

D. Les Insectes 18

E. Les Reptiles 21

F. Les Mammifères 22

G. Autres groupes faunistiques 22

H. La Flore vasculaire 23

V- Les Atlas de la Biodiversité Communale en quelques chiffres 25

VI- Défintion des enjeux de conservation par commune 27

A. Méthodologie 27

B. Tableaux de synthèse par commune 29

C. Cartographie des zones à enjeux de conservation par commune 31
VII- Fiches espèces 43
A. La Pie-grièche écorcheur 43
B. La Cigogne noire 44
C. Le Râle des genêts 45
D. Le Triton crêté 46
E. Le Nacré de la Ronce 47
F. La Scorsonère des prés 48
G. Le Colchique d'automne 49
H. Autres espèces patrimoniales observées au cours des ABC 50
VIII- Principaux bénéfices du programme 51
A. Amélioration de la connaissance 51
B. Animations et sorties nature 51
C. Interventions en milieu scolaire 54
D. Diagnostic des bâtiments communaux 54
E. Préservation des prairies/mares au Code de l'Urbanisme 55
F. Implication interne 55
G. Retour d'expérience d'une commune bénéficiaire : Etrœungt 56
IX- Problèmes rencontrés 57
A. Accès aux propriétés forestières 57
B. Problèmes techniques de la base de données 57
C. Inventaires coprophages 57
X- Perspectives de travail à la suite des ABC 58
A. Contractualisation de MAEC 58
B. Aménagement de bâtiments communaux 58
C. Identification des parcelles en propriété CCAS 58
D. Futur du programme ABC en Avesnois 59
XI- Conclusion 60

I- Le programme « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

A. *La démarche ABC*

Démarche communale ou intercommunale, elle permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et doit permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées, cela afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Les ABC : un outil d'aménagement du territoire

Les Atlas de la Biodiversité à l'échelle de la commune, apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), de remembrement ou autres aménagements. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels, notamment dans les PLUI, se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales.

Cet aspect primordial en matière d'aménagement d'un territoire, prend encore une dimension plus importante en territoire de Parc. En effet on cherchera à préserver le patrimoine naturel du territoire tout en veillant au maintien et au développement des activités humaines.

Les ABC : un outil de préservation des milieux

Les Atlas de la Biodiversité Communale permettent d'identifier les zones d'intérêts écologiques forts ainsi que les potentialités d'actions visant à améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal ainsi qu'à l'échelle du PNRA.

Le diagnostic naturaliste dressé au travers de cet inventaire permet d'aboutir à la proposition de plusieurs mesures. Elles mobilisent différents acteurs (habitants, élus, agriculteurs, forestiers), qui peuvent œuvrer à l'amélioration de l'état de la biodiversité communale.

Une initiative nationale

L'Agence Française de la Biodiversité (AFB) existait depuis le 1er janvier 2017. Sa création relevait du souhait de simplifier certaines démarches administratives en matière d'environnement. Ainsi quatre structures ont été regroupées : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), l'Agence des aires marines protégées et les Parcs nationaux de France.

Elle exerçait des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la préservation, la gestion, la restauration et la connaissance de la biodiversité. Elle travaillait avec différentes institutions et partenaires socio-économiques mais également les citoyens. Dans cet objectif

elle a voulu redynamiser la démarche des ABC et soutenir financièrement les collectivités intéressées.

En 2020, l'AFB et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ont fusionné pour créer l'Office Française de la Biodiversité (OFB). Ce nouvel établissement public de l'état reprend ainsi les missions de l'AFB et de l'ONCFS.

B. ***L'Avesnois, un territoire riche de sa biodiversité***

Située au sud-est du département du Nord, coincée entre la frontière belge et la limite administrative avec le département de l'Aisne, l'Avesnois fait figure d'exception au niveau régional. Ainsi, au sein d'une région Hauts-de-France peu réputée pour sa verdoyance (hormis la Thiérache axonaise), l'Avesnois se distingue par son paysage bocager (près de 10 500 kilomètres de haies et 51 500 hectares de prairies) et sa couverture forestière (17% de sa surface est recouverte par des boisements contre 13% pour la moyenne régionale). Le territoire de l'Avesnois est également marqué par la présence de pelouses calcicoles et d'un réseau hydrographique dense et diversifié (ruisseaux, eaux vives, étangs intraforestiers…).

Tous ces éléments font de l'Avesnois l'un des principaux réservoirs de biodiversité de la région Hauts-de-France. En outre, 4 sites Natura 2000 ont été désignés sur le territoire de l'Avesnois :

- Zone Spéciale de Conservation « site 36 » FR3100509 - *Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre,*
- Zone Spéciale de Conservation « site 38 » FR3100511 - *Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor,*
- Zone Spéciale de Conservation « site 39 » FR3100512 - *Hautes Vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers,*
- Zone de Protection Spéciale FR3112001 - *Forêt, bocage, étangs de Thiérache*.

Cette richesse biologique a justifié en partie la création du Parc Naturel Régional de l'Avesnois en 1998.

Bocage avesnois - Avesnes-sur-Helpe

Forêt domaniale de Mormal - Locquignol

Cette richesse est néanmoins menacée. Outre l'érosion globale de la biodiversité constatée à l'échelle mondiale, certaines pressions sont particulièrement marquées sur le territoire de l'Avesnois. On peut notamment citer l'intensification des pratiques agricoles qui entraîne une conversion des prairies en surfaces cultivées, l'arrachage de nombreux linéaires de haies ou encore une pollution des milieux aquatiques.

Dès lors, l'acquisition de connaissances relatives à l'état du patrimoine naturel revêt une importance capitale dans la logique de préservation et de valorisation du territoire défendue par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Prairie labourée et arbre têtard abattu - Potelle

Prairie labourée - Prisches

C. ***Eléments de la Charte du Parc en lien avec la démarche***

Renouvelée en 2010 pour une durée de 15 ans, la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois est le document cadre qui coordonne et définit le projet de territoire portée par la structure. Elle vise à promouvoir, valoriser et préserver un territoire, reconnu comme remarquable sur le plan écologique, paysager et culturel ; fort de 135 communes adhérentes, de 130 000 hectares de superficie et de 154 000 habitants.

La Charte se décline ainsi en une série d'objectifs et de mesures qui concrétisent le projet de développement durable du territoire. Dans ce contexte, l'Atlas de la biodiversité communale est un outil en parfaite adéquation avec la philosophie d'un Parc Naturel Régional associant les habitants et les usagers de son territoire autour d'un objectif commun : la préservation du patrimoine en général et du patrimoine naturel en particulier.

Les objectifs visés par un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), tels que définis dans le guide ABC (Paquin, M., & al. 2014), se retrouvent au travers de plusieurs mesures prioritaires de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PnrA) :

- **Mesure 1** : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;

- **Mesure 3 :** Maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;

- **Mesure 5 :** Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement ;

- **Mesure 8** : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire.

D. *Les Inventaires Communaux de la Biodiversité (ICB) en Avesnois*

Dès 2012, un programme d'amélioration de la connaissance naturaliste est décliné sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois : **les Inventaires Communaux de la Biodiversité (ICB).** Financé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et porté par le Parc, l'objectif du programme est alors de proposer aux communes volontaires un diagnostic écologique détaillé de leur territoire en vue d'une révision prochaine de leurs documents d'urbanisme respectifs. Jusqu'en 2015, le travail d'inventaire et de rédaction des rapports est réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais, via un partenariat financier et technique. A partir de 2016, l'ensemble du travail est effectué en interne par les équipes du Parc et le programme est en grande partie décliné en vallée de Sambre pour répondre également à l'un des objectifs du Programme d'actions en faveur du maintien de l'agriculture en zone humide financé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, à savoir améliorer la connaissance de la biodiversité liée à l'agriculture en zone humide. L'amélioration de la connaissance de la biodiversité liée à l'agriculture étant un objectif commun aux ICB et à ce Programme d'actions, l'Agence a soutenu financièrement la mise en œuvre des ICB 2016 et 2017 concernant des communes de la vallée de Sambre. **Au total, 18 communes auront bénéficié d'un Inventaire Communal de la Biodiversité :**

- *2012 : Mazinghien et Rejet-de-Beaulieu ;*
- *2013 : Bousignies-sur-Roc et Eppe-Sauvage ;*
- *2014 : Lez-Fontaine, Obrechies, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Solrinnes ;*
- *2015 : Audignies, Mecquignies, Obies ;*
- *2016 : Berlaimont, Noyelles-sur-Sambre, Sassegnies et Hon-Hergies ;*
- *2017 : Catillon-sur-Sambre, Landrecies et Ors.*

Les ABC succèdent ensuite aux ICB, la transition est surtout marquée par une association plus soutenue des habitants et des écoles avec la mise en place

d'inventaires participatifs et de journées de sensibilisation auprès des groupes scolaires.

E. Appel à Manifestation d'Intérêt de 2017

Dès 2017, l'AFB s'est engagée à redynamiser la démarche des ABC par le biais d'un soutien financier aux collectivités intéressées. Ce soutien a pris la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), pour lequel le Parc, soucieux de poursuivre son programme d'amélioration de la connaissance, et après validation du comité syndical de la structure réuni le 9 octobre 2017, a déposé un dossier de candidature, en présentant le plan de financement suivant :

Plan de financement pour la réalisation de 24 Atlas de la Biodiversité Communale (2018-2020)

Dépenses	€	Recettes	€
Personnel temporaire affecté au projet (2 ETP pour 36 mois)	***222000***	Subvention sollicitée auprès de l'AFB (80%)	***216185,408***
Valorisation du temps passé par des agents fonctionnaires	***39131,76***	Valorisation du temps passé par des agents fonctionnaires	***39131,76***
Livrables (rapports, atlas cartographiques, dépliants)	***6000***	Autofinancement	***14914,592***
Frais inhérents à l'organisation de la restitution publique (boissons, épicerie sucrée, salée)	***600***		
Matériel (poste informatique, matériel de suivi)	***2500***		
Total	***270231,76***		***270231,76***

Une réponse favorable a été rendue par l'AFB le 28 novembre 2017 afin de soutenir le PnrA dans la réalisation de 24 Atlas de la Biodiversité Communale sur la période 2018-2020 et une convention technique et financière a été signée le 15 décembre 2017.

Ce soutien a ainsi permis de faire passer **de 18 à 42** le nombre de communes disposant d'un catalogue de leur biodiversité, à la fin 2020

II- Moyens humains et techniques mobilisés

A. Ingénierie

- Durant, les 3 années du programme ABC, **le pôle « Patrimoine naturel et eau »** du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a mobilisé une partie de son ingénierie interne sur la mission, notamment deux salariés à temps plein (inventaires, rédactions, animations) sur la thématique.

  Coordination : Guillaume DHUIEGE, responsable de pôle.
  Chargé de mission : Aurélien THURETTE puis Rose DELACROIX.
  Assistants d'étude : Germain PETUS et Cyril LAMARRE puis Eric PENET.

  L'ensemble du pôle est par ailleurs remercié pour sa contribution régulière aux inventaires de terrain, en particulier Fabien CHARLET, chargé de mission « gestion du patrimoine naturel », Florian GUILLAUME, chargé d'étude « Natura 2000 », Axel LASSELIN, assistant d'étude « en charge du programme PROMENA » et Jérémy TRANNOY, assistant d'étude « bocage ».

  De même, les collègues suivants sont également remerciés pour leur participation aux inventaires ciblés sur les Rapaces nocturnes et la Pie-grièche écorcheur : Cécile BAVAY, Clara DALLON, Camille VANDEVYVERE, Aristide RIBAUCOUR, Michaël LESEINE, Lucie SELOSSE, Stéphane MARACHE, Melvin DELJEHIER, Bertrand ELHY, Jimmy PLAYE, Louisa MESSACI et Marie THILL.

  Plusieurs stagiaires et volontaires en service civique au sein de la structure ont aussi apporté leur contribution à ces 3 années d'inventaires. Que soient ainsi remerciés : Cléa PIRAUX, Marie-Anne DEROISSART, Baptiste FACON, Louison LEPAGE et Laura BEAUDOUX.

- L'extraction et l'analyse des données recueillies ainsi que la réalisation des nombreuses cartographies dédiées ont mobilisé une partie de la **cellule « Système d'Information Géographique »** à savoir Audrey SLADKOWSKI, chargée de mission « observatoire » et Marion CHATAIGNER, assistante d'étude « SIG ».

- Enfin, Marc GRZEMSKI, animateur nature au sein du **pôle « Ecocitoyenneté »** est intervenu dans les établissements scolaires sur la thématique.

B. ***Moyens matériels et techniques***

- La réalisation des inventaires a nécessité l'utilisation et parfois l'achat de matériels dédiés : instruments d'optique (jumelles, longue-vue), appareil photo numérique, repasse (pour les inventaires ciblés sur les Rapaces nocturnes), filets à papillons, filets fauchoirs, seaux alimentaires (pour la capture des Amphibiens), clés de détermination et ouvrages d'identification… Néanmoins, le pôle « Patrimoine naturel et eau » disposait déjà d'une bonne partie de ces éléments, de par les études déjà engagées et réalisées par le passé.
- Le parc de véhicules mis à disposition des salariés a bien entendu été mis à contribution tout au long des 3 années du programme.
- Les données recueillies dans le cadre des inventaires ont toutes été saisies dans **la base de données du PNRA, sous Microsoft Access.** Cette base a été développée en 2015, en interne, à l'occasion de la mise en place un an plus tôt d'un autre programme d'amélioration de la connaissance développée sur le territoire, « *l'Observatoire de la Biodiversité du Parc Naturel Régional de l'Avesnois* ». La maintenance de la base est actuellement assurée par la cellule « Système d'Information Géographique », qui réalise par ailleurs l'extraction des données et la réalisation des cartographies qui en découlent. L'ensemble des données recueillies est en outre **versé annuellement au Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN)**, dont le PNRA est membre.

III- Priorisation des communes bénéficiaires du programme

A. ***Les espaces de biodiversité à étudier du Plan de Parc***

Suite à l'attribution des financements permettant la réalisation de 24 ABC, une sélection a dû être faite pour désigner les communes qui bénéficieraient du programme. Pour des raisons évidentes, celles disposant déjà d'un état des lieux de leur patrimoine naturel sous la forme d'un ICB ont été exclues. Dès lors, le Parc a décidé de proposer ce travail préférentiellement aux communes pour lesquelles des lacunes sont identifiées en termes de connaissances naturalistes. Au travers de ces atlas, le Parc souhaite pour rappel répondre à l'un des objectifs prioritaires de sa charte, à savoir : ***« Améliorer et structurer la connaissance de la faune et de la flore ».*** Depuis 2012, le PNRA s'appuie sur le document cartographique associé à la charte, figurant comme être un outil précieux dans l'identification des communes où la réalisation d'un inventaire naturaliste contribuerait largement à une amélioration de la connaissance du patrimoine naturel. Sur ce Plan de Parc sont localisés des ***« Espaces de biodiversité à étudier » et « Cœur de nature bocager à préserver ».*** Il s'agit de secteurs disséminés sur le territoire et pour lesquels un apport de connaissances supplémentaires permettrait une meilleure appréhension des enjeux et donc de la préservation des milieux naturels.

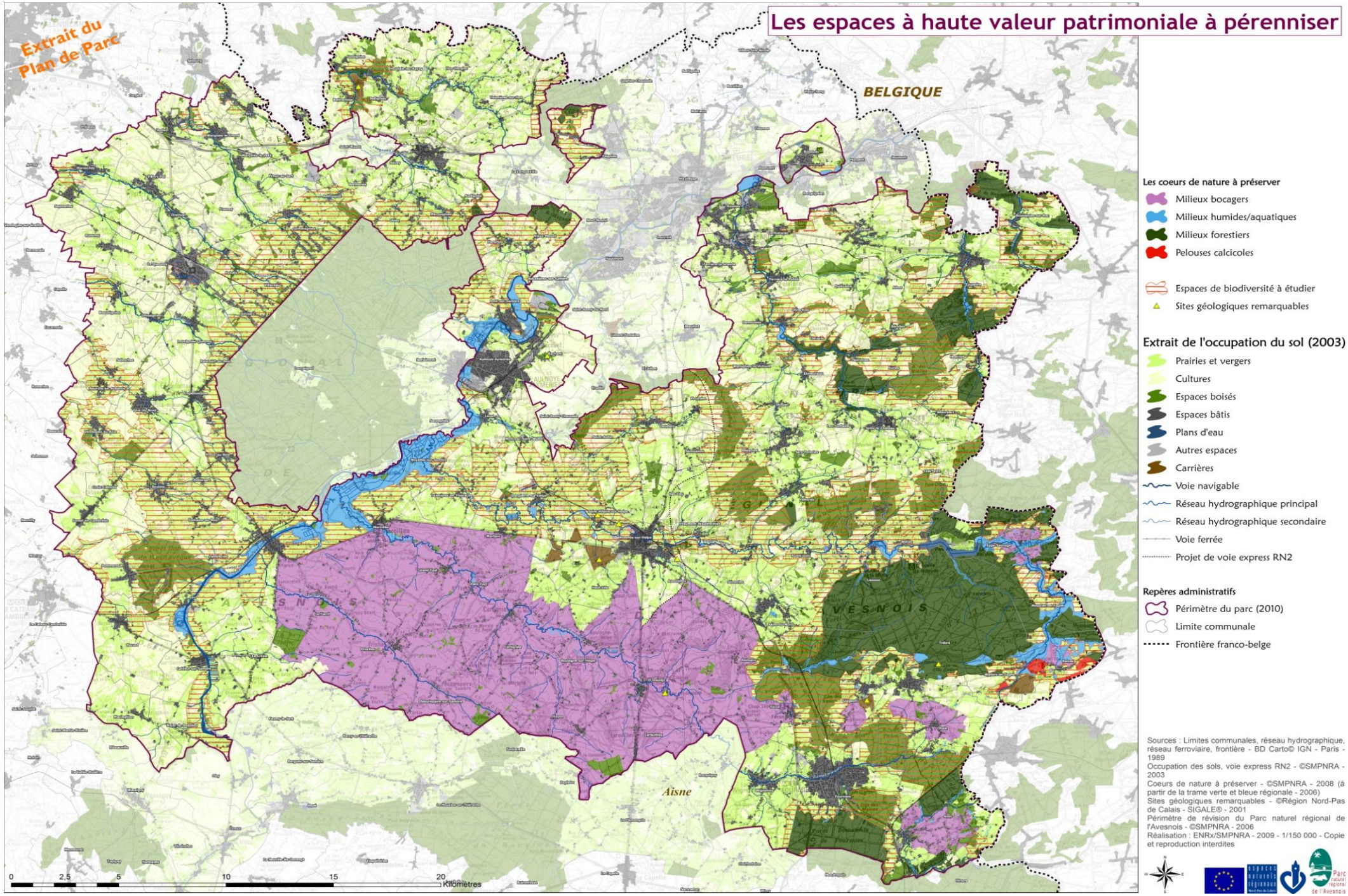

Cartographie des espaces de biodiversité, extraite du Plan de Parc

B. ***Elaboration des Plans locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)***

Depuis 2016, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois est engagé en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration des Plans locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) de 3 des 5 intercommunalités de son territoire : Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM), Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA) et Communauté de Communes du Sud Avesnois (CCSA).

A ce titre, la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale constitue un précieux atout dans l'optique d'aiguiller les politiques d'aménagements et d'artificialisation, afin notamment de préserver les secteurs les plus riches de biodiversité d'un territoire communal. En conséquence, le choix des communes retenues pour le programme ABC a également été guidé par cette volonté d'intégrer au mieux les enjeux écologiques dans les différents projets de PLUi. C'est donc de par cette idée directrice que la majorité des communes retenues pour ce programme appartiennent à la 3CA et à la CCSA.

C. ***Réunions en communes***

Réunion de présentation - Etrœungt

Des réunions de présentation du programme ABC ont été organisées en amont de chaque nouvelle campagne d'inventaires.

L'objectif étant double : détailler le programme d'actions et le calendrier prévisionnel, tout en recueillant les avis et remarques des élus des communes pressenties pour bénéficier d'un ABC. Ces réunions étaient dans la mesure du possible collectives, c'est-à-dire que plusieurs communes différentes bénéficiaient de la même présentation, mais également individuelles, lorsque les représentants d'une certaine commune ne pouvaient se rendre aux créneaux de dates proposées. Chaque commune était bien entendue informée au préalable du contenu de ladite réunion par voie postale.

Par la suite, les communes pressenties étudiaient et débâtaient en conseil municipal de la proposition formulée par le Parc de les faire bénéficier du programme ABC, et transmettaient leur avis définitif aux services du PnrA.

Une seule commune a finalement décliné la proposition (en 2018), celle de **Wignehies**, de par notamment une situation politique précaire lors de la demande d'adhésion au programme. La commune de **Cartignies**, initialement pressentie pour bénéficier d'un ABC en 2020, a également décliné la proposition mais cette fois-ci de par la proximité avec les élections municipales et notamment par le fait que la majorité sortante ne se représentait pas. Le conseil municipal d'alors ne souhaitait donc pas s'engager sur le programme en sachant qu'un nouveau maire et qu'une nouvelle équipe seraient installés en cours d'année. Cependant, les élus castriciniens ont montré un vif intérêt pour la démarche et ont souhaité pouvoir en bénéficier à l'avenir. **Ces deux communes initialement sélectionnées ont été remplacées par Sains-du-Nord et Maroilles, toutes deux volontaires pour bénéficier du programme ABC.**

Par ailleurs, chaque habitant des communes retenues a été notifié de la tenue d'un ABC par une information « toutes boîtes ». Les propriétaires forestiers et agricoles ont été sollicités individuellement par courrier couplé d'un appel téléphonique afin d'obtenir une autorisation d'accès à leurs parcelles.

D. Communes retenues pour le programme ABC 2018-2019-2020

24 communes ont donc accepté la proposition du PnrA de bénéficier d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Elles sont ici présentées par année de réalisation. Ces communes appartiennent à 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) différents.

Année / EPCI	2018	2019	2020
Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM)			*Le Favril, Maroilles.*
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA)	*Boulogne-sur-Helpe, Etrœungt, Floyon, Grand-Fayt, Larouillies, Rainsars.*	*Marbaix, Petit-Fayt, Prisches.*	*Beaurepaire-sur-Sambre, Sains-du-Nord.*
Communauté de Communes du Sud-Avesnois (CCSA)	*Féron, Ohain.*	*Anor, Fourmies, Glageon, Trélon, Willies.*	*Baives, Moustier-en-Fagne, Wallers-en-Fagne.*
Communauté d'Agglomération Maubeuge/Val-de-Sambre (CAMVS)			*Pont-sur-Sambre.*

Les communes proposées pour les Atlas de la Biodiversité Communale 2018-2020

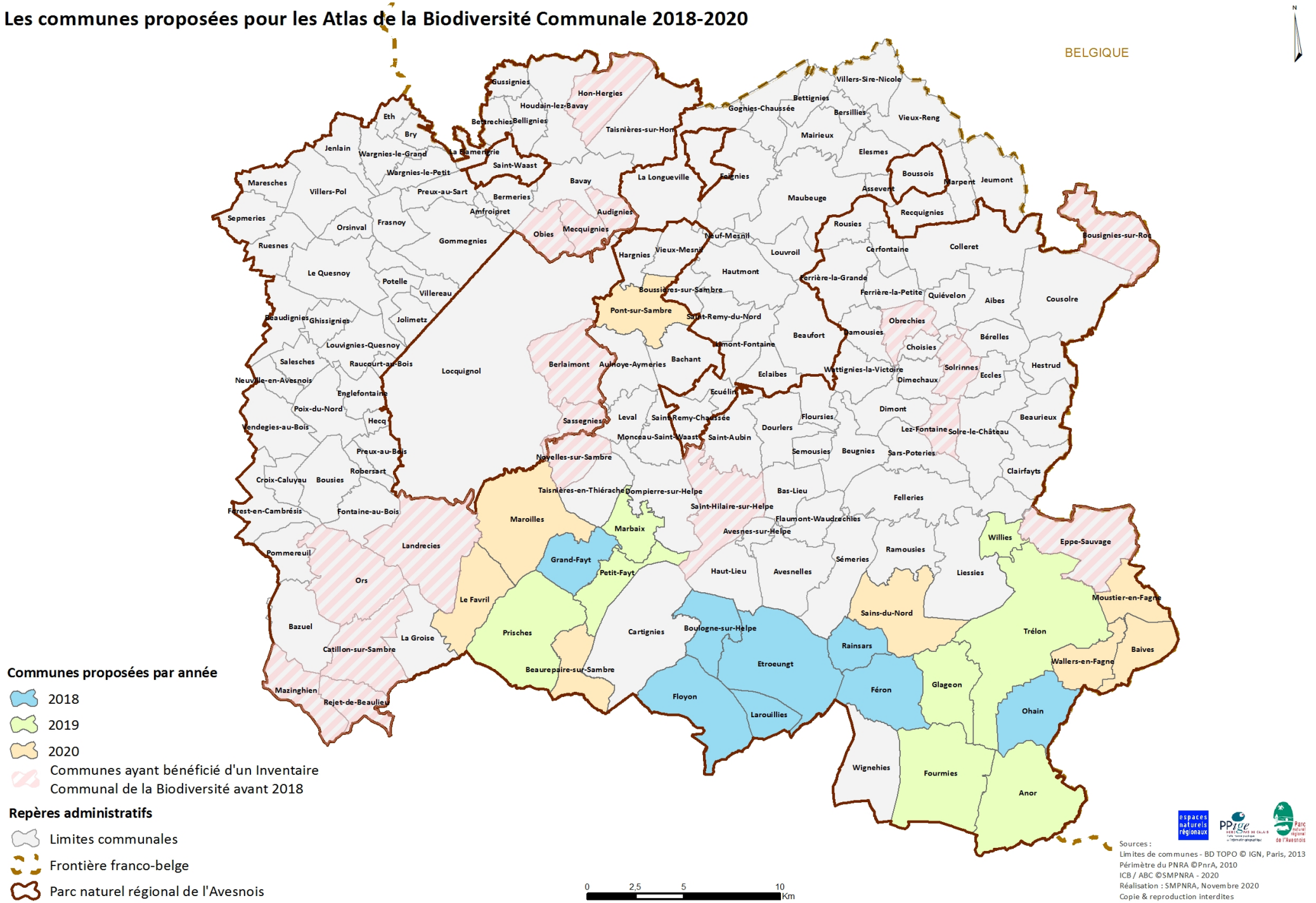

Carte de synthèse des communes bénéficiaires

Sources :
Limites de communes - BD TOPO © IGN, Paris, 2013
Périmètre du PNRA ©PnrA, 2010
ICB / ABC ©SMPNRA - 2020
Réalisation : SMPNRA, Novembre 2020

Copie & reproduction interdites

IV- Protocoles d'inventaires et groupes taxonomiques étudiés

A. *Rappels sur l'Observatoire de la Biodiversité du Parc Naturel Régional de l'Avesnois*

Lancé en 2014 dans le cadre d'un financement FEDER, ce programme d'amélioration de la connaissance naturaliste a permis d'engager plusieurs protocoles de suivi scientifique. Ces protocoles avaient pour objectif d'évaluer l'état de la santé du patrimoine naturel du territoire du Parc et de constituer des indicateurs de suivis, particulièrement utiles pour prioriser et orienter les actions des signataires de la Charte du Parc. L'avifaune nicheuse des haies, les Amphibiens des mares prairiales et les papillons de jour constituaient les trois principaux groupes faunistiques étudiés dans le cadre de ces suivis, ainsi que les communautés végétales prairiales. **Une partie des protocoles utilisés dans le cadre de l'Observatoire ont de fait été repris pour les inventaires ABC.**

B. *Les Oiseaux nicheurs*

Mâle chanteur de Fauvette grisette – Petit-Fayt

L'inventaire de l'avifaune vise essentiellement à recenser les espèces nicheuses présentes sur les communes. La localisation des espèces dites patrimoniales permettra d'identifier des zones à enjeux. Dans le cadre des ABC, la méthode des **IKA (Indices Kilométrique d'Abondance) a été retenue**, figurant comme être un protocole éprouvé et reproductible. Ainsi le long d'un linéaire, sont relevés toutes les espèces et individus contactés. La sélection des linéaires a été faite en interne, en prenant en compte plusieurs critères : habitats, écologie des espèces, accessibilité, etc. Ainsi différents habitats ont été inventoriés allant des zones prairiales en passant des zones urbaines sans exclure les cultures. De plus des points **IPA (Indices ponctuels d'Abondance)** et observations opportunistes (notamment en hivernage ou halte migratoire) ont parfois été réalisés dans le but de compléter les données d'inventaire.

Le nombre de transects ou de points échantillonnés dépend de la surface et de l'occupation des sols de la commune.

Pour chaque transect/point, deux passages sont réalisés.

- Le premier du 15 avril au 15 mai visant à détecter les nicheurs précoces,
- Le second du 15 mai au 15 juin dès le retour des nicheurs tardifs.

Pour chaque espèce, les indices de statut reproducteur sont indiqués selon la codification internationale de l'EOAC (European Ornithological Atlas Committee). Les espèces dites « patrimoniales » de par leurs statuts (rareté, menace…) ont été localisées précisément sur SIG dans le but d'identifier les parcelles représentant le plus d'enjeux au niveau national, régional et local.

Les Rapaces nocturnes ont fait l'objet d'inventaires dédiés, reprenant le protocole « à la repasse » utilisé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Il en est de même pour la Pie-grièche écorcheur, passereau emblématique du bocage inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux, pour laquelle des prospections ciblées ont été menées dans le but de localiser avec précision les cantons occupés par l'espèce sur chaque commune.

C. ***Les Amphibiens***

Les Amphibiens se regroupent de février/mars à mai/juin dans des zones humides, (mares, étangs, fossés) pour se reproduire. C'est dans ces zones et à cette période qu'ils sont le plus facilement observables. Le nombre de mares prairiales prospectées par commune s'étend de 4 à 20. Ce nombre est à la fois fonction de la quantité de mares présentes sur le territoire d'une commune (l'est du territoire est nettement moins bien pourvue dans ce domaine que le cœur bocager au sud d'Avesnes-sur-Helpe) et des accords de passages délivrés par les exploitants agricoles.

Relevé d'un amphicapt disposé la veille - Marbaix

Les Amphibiens sont principalement inventoriés à l'aide de dispositifs **« amphicapts ».** L'amphicapt est un seau percé d'entonnoirs. Les Amphibiens éventuellement présents dans le milieu y pénètrent facilement mais ne parviennent plus à en sortir une fois entrés et s'y retrouvent piégés. Il s'agit du dispositif de capture employé pour le protocole commun de suivi des Amphibiens des mares des Réserves Naturelles de France. L'amphicapt est déposé en fin d'après-midi puis relevé le lendemain matin. Les temps de pose sont notés et les animaux capturés systématiquement relâchés sur leur lieu de capture. Les contacts visuels et auditifs peuvent également venir compléter les listings d'inventaires.

Par ailleurs, pour chaque mare prospectée, plusieurs informations relatives à ses caractéristiques morphologiques sont relevées (surface, profondeur, recouvrement et structure de la végétation, inclinaison des berges…).

Femelle adulte de Triton crêté capturée puis relâchée - Prisches

Des sorties automnales nocturnes ont été programmées par temps pluvieux pour identifier les flux migratoires éventuels de Salamandres tachetées. Le protocole d'hygiène diffusé par la Société Herpétologique de France pour éviter d'accentuer la propagation du *Batrachochydrium salamandrivorans* (un champignon mortel pour les animaux atteints) a été systématiquement respecté (désinfection des mains, humidification préalable) durant les inventaires.

Les inventaires de la campagne 2018 ont également permis de tester pour la première fois sur le territoire une technique innovante de détection du Triton crêté dans son milieu, l'analyse de **l'ADN environnemental (ADNe).** L'ADNe est l'ADN pouvant être extrait à partir d'échantillons environnementaux sans avoir besoin d'isoler au préalable les individus cibles. Cet ADN se compose d'ADN intracellulaire provenant de cellules vivantes et d'ADN extracellulaire issu de cellules dont la structure est dégradée. Une analyse en laboratoire (Spygen dans le cas précis) des échantillons prélevés permet ensuite de s'assurer de la présence ou non des espèces ciblées au sein de la mare inventoriée.

Collecte de l'ADN environnemental - Floyon

D. ***Les Insectes***

Les Odonates

Les Odonates (plus connus sous les noms de « libellules » ou « demoiselles ») sont dépendants de la présence d'eau. Les milieux aquatiques sont divers et certaines espèces sont ubiquistes, d'autres sont plus spécialisées. Différentes zones humides sont susceptibles d'abriter des populations d'Odonates (mares,

étangs, rivières, canaux, fossés, marais…). Les sites propices sont traversés par des transects, visités mensuellement de mai à septembre.

Les prospections se font de jour entre 10h et 17h lors des journées ensoleillées. L'identification se fait par l'étude des imagos et/ou l'étude des exuvies. L'observation peut se faire aux jumelles ou nécessiter la capture au filet des individus.

Enfin, les données acquises de manière opportuniste ont bien entendu été prises en compte dans les listings d'inventaires.

Mâle d'Aeschne affine capturé puis relâché - Anor

Les Rhopalocères

Le groupe des Rhopalocères reprend l'essentiel des papillons dits « de jour ». Leur période d'émergence s'étale de mars à août environ.

Petite Violette capturée puis relâchée - Baives

De la même manière que pour les Odonates, les prospections n'ont eu lieu que dans les sites potentiellement favorables, tels que les prairies, boisements, lisières, milieux thermophiles, zones rocheuses... Les zones de cultures intensives sont exclues.

Petit Sylvain capturé pour faciliter sa détermination - Fourmies

Les milieux propices sont quadrillés par des transects, visités mensuellement. Les inventaires commencent un mois plus tôt pour les sites forestiers (dès le mois de mars). Le dernier passage s'effectue au mois de septembre.

L'identification se fait par l'étude des imagos et/ou l'étude des chenilles. L'observation peut se faire aux jumelles pour les grosses espèces ou nécessiter la capture au filet des individus, particulièrement dans le cas d'espèces proches sur le plan morphologique, qui nécessite dès lors un examen fin des critères distinctifs.

Les Orthoptères

Criquet ensanglanté - Pont-sur-Sambre

Les Orthoptères (criquets, sauterelles, grillons) sont présents dans une large gamme d'habitats : prairies, lisières, ourlets, zones humides, milieux pionniers…

Les inventaires dédiés à ce groupe interviennent plus tard en saison, à partir de début juillet. L'identification des individus se fait par capture au filet, à vue et par l'écoute des stridulations.

Les Coléoptères coprophages

Les bousiers, Insectes appartenant à l'ordre des Coléoptères, font partie de la super-famille des *Scarabaeoidea* qui compte environ 156 espèces en France.

La capture des Coléoptères coprophages est réalisée à l'aide de pièges attractifs de type Cebo-Suspendidi-Rejilla (CSR) (Lobo et al., 1988 ; Veiga et al., 1989), utilisant un excrément bovin comme appât (voir ci-dessous). Une cage de protection est installée au-dessus du dispositif pour éviter le piétinement par le bétail.

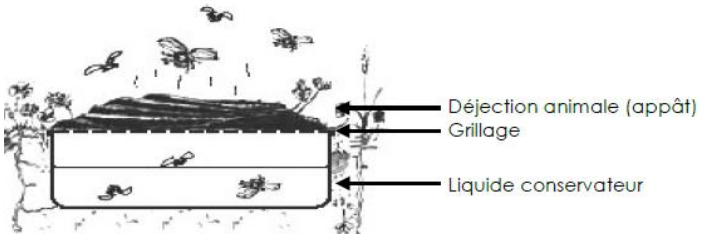

Après 72 heures de pose, tous les individus présents dans la bassine et ceux se trouvant à l'interface entre le grillage, posé sur la bassine, et l'appât sont récupérés puis stockés dans des flacons contenant de l'alcool à 70°. Les individus récoltés sont ensuite dénombrés et identifiés en salle à l'aide d'une loupe binoculaire et des clés d'identification. La nomenclature utilisée pour chaque espèce s'appuie sur le référentiel taxonomique de l'INPN. Une partie des échantillons produits a été analysée par Adrien Simon, chargé de projets faune au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Normandie. Qu'il en soit tout particuièrement remercié.

S'agissant d'un protocole particulièrement chronophage, seules quelques communes ont été sélectionnées pour ce type d'inventaire. Une telle pression d'échantillonnage rend bien entendu l'inventaire incomplet. Même incomplet, la connaissance des Coléoptères coprophages est telle que cet inventaire a eu le mérite d'actualiser et de compléter l'état des connaissances ainsi que de sensibiliser la population à l'existence d'espèces et de tout un écosystème méconnu.

Cage de protection contre le bétail installé durant l'inventaire - Féron

E. Les Reptiles

Orvet fragile détecté sous une plaque reptile - Glageon

4 espèces de Reptiles sont présentes à l'état naturel en Avesnois. Ce groupe a ponctuellement fait l'objet de prospections spécifiques, notamment au sein des communes de l'est du territoire, plus propices à ces espèces. Pour cela, des « plaques reptiles » ont été utilisées. Il s'agit de morceaux de tapis rigides disposés dans des secteurs bien exposés sur le plan de l'ensoleillement (et au sein de milieux *a priori* favorables). Attirés par la chaleur dégagée par la « plaque », les Reptiles viennent s'y lover pour favoriser leur thermorégulation et deviennent de fait plus facilement détectables. Les plaques sont relevées une fois par mois entre avril et juillet, de préférence en fin de matinée. Les observations opportunistes peuvent également compléter le listing d'inventaires.

F. Les Mammifères

Les Mammifères « terrestres » n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques, les données obtenues résultant d'observations opportunistes, réalisées au cours d'inventaires dédiés à d'autres groupes.

Ces données s'appuient à la fois sur des observations « directes », des indices de présence (empreintes, excréments…) ou encore des cadavres repérés sur les axes de circulation, les Mammifères étant particulièrement sensibles aux collisions routières.

Empreinte de Sanglier

Murin à moustaches en hibernation et couvert de condensation - Anor

Les Chiroptères ont en revanche bénéficié d'inventaires spécifiques, notamment durant la période hivernale. Le PnrA réalise un suivi annuel des principaux sites d'hibernation (forts militaires, blockhaus, ponts, remparts…) des chauves-souris de son territoire, en partenariat avec la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF). Quelques données ont également été obtenues en réalisant les diagnostics d'aménagements en faveur de la biodiversité au sein des bâtiments communaux. Enfin, l'analyse de sonogrammes ultrasonores produits par des chauves-souris en chasse ou en déplacement nocturne a permis de produire quelques données supplémentaires.

G. Autres groupes faunistiques

Quelques données ponctuelles figurant dans les listings d'inventaires relèvent de groupes non ciblés initialement : Coccinelles, Araignées, Papillons de nuit… Elles ont été prises en compte dans la mesure où l'espèce concernée a pu être déterminée avec certitude.

H. La Flore vasculaire

Une grande partie des inventaires naturalistes a concerné l'étude des espèces et communautés végétales. Pour cela deux types d'inventaires ont été menés.

Les inventaires floristiques « linéaires »

Dans l'optique de constituer les listes floristiques communales les plus complètes possibles, des inventaires ont été menés par le biais de **transects** en bordure de chemin, sentier ou pièces d'eau.

Ces inventaires visent essentiellement à compléter le travail réalisé sur les communautés végétales prairiales.

Inventaire floristique en bordure de route - Maroilles

Les relevés phytosociologiques prairiaux

Relevé phytosociologique

La phytosociologie est la science qui étudie les communautés végétales et leurs relations avec le milieu, afin de définir des ensembles floristiques, aussi appelés « végétations » ou « habitats ».

Une bonne caractérisation des végétations s'appuie sur des relevés floristiques semi-quantifiés (coefficients d'abondance-dominance couramment usités) sur des surfaces bien délimitées et homogènes sur les plans floristique, physionomique et écologique (relevé phytosociologique sigmatiste – école zuricho-montpelliéraine). Le relevé consiste à associer à chaque espèce floristique composant « l'habitat » le coefficient d'abondance-dominance correspondant, qui témoigne de son importance sur le plan du recouvrement surfacique au sein du cortège.

A l'issue de l'inventaire, l'analyse du bordereau de relevé permet d'identifier le type de végétation inventoriée.

Végétation prairiale - Petit-Fayt

Cette méthode est mise en place pour les végétations prairiales, emblème de l'Avesnois, hélas sous la pression des projets d'aménagement et de l'évolution des pratiques agricoles.

Des bordereaux existants, réalisés par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) au préalable de l'engagement de l'actualisation de l'inventaire des végétations prairiales en 2015, ont été utilisés.

Les relevés sont réalisés en période de développement optimal de la majeure partie des espèces de la flore vasculaire prairiale pour en faciliter l'identification. La période d'inventaire s'échelonnait ainsi de fin avril à début juillet. Les espèces relevées durant ces inventaires ont bien entendu été intégrées aux différents listings floristiques communaux.

Le rattachement phytosociologique des relevés repose principalement sur la clé dichotomique d'interprétation des végétations prairiales de l'Avesnois, commandée au CBNBL en 2015 dans le cadre d'une actualisation de l'inventaire des végétations prairiales.

Dans la mesure du possible, l'interprétation s'effectue au rang taxonomique de l'association. Cependant, lorsque la végétation est appauvrie, l'absence d'espèces caractéristiques implique de remonter aux rangs supérieurs : alliance, ordre voire classe !

V- Les Atlas de la Biodiversité Communale en quelques chiffres

Commune	Année d'inventaire	Nombre d'espèces faunistiques relevées	Nombre d'espèces floristiques relevées	Total	Nombre d'habitats identifiés
Boulogne-sur-Helpe	*2018*	76	156	**232**	8
Etroeungt	*2018*	120	187	**307**	17
Féron	*2018*	111	152	**263**	22
Floyon	*2018*	108	117	**225**	12
Grand-Fayt	*2018*	93	109	**202**	12
Larouillies	*2018*	95	136	**231**	6
Ohain	*2018*	123	120	**243**	19
Rainsars	*2018*	102	156	**258**	7
Anor	*2019*	126	188	**314**	13
Fourmies	*2019*	136	179	**315**	13
Glageon	*2019*	106	171	**277**	14
Marbaix	*2019*	92	136	**238**	7
Petit-Fayt	*2019*	110	147	**257**	12
Prisches	*2019*	104	136	**240**	12
Trélon	*2019*	141	227	**368**	16
Willies	*2019*	134	179	**313**	7
Baives	*2020*	112	199	**311**	13
Beaurepaire-sur-Sambre	*2020*	62	108	**170**	10

Commune	Année d'inventaire	Nombre d'espèces faunistiques relevées	Nombre d'espèces floristiques relevées	Total	Nombre d'habitats identifiés
Le Favril	*2020*	83	125	**208**	6
Maroilles	*2020*	123	180	**303**	16
Moustier-en-Fagne	*2020*	128	166	**294**	17
Pont-sur-Sambre	*2020*	125	208	**333**	12
Sains-du-Nord	*2020*	89	184	**273**	9
Wallers-en-Fagne	*2020*	106	176	**282**	6

- **24 communes bénéficiaires ;**
- **4 EPCI concernés ;**
- **528 journées d'inventaires de terrain cumulées sur les 3 années du programme ;**
- **3539 hectares de prairies inventoriées** dans le cadre des relevés florisitques ;
- **Près de 300 mares prospectées** durant les inventaires dédiés aux Amphibiens ;
- **Plus de 500 taxons et syntaxons différents (faune, flore, habitats) inventoriés par année,** toutes communes confondues ;
- **Plus de 700 participants cumulés** aux différentes animations proposées par le Parc en lien avec la thématique au cours des 3 années ;
- **23 animations « grand public » proposées par le PnrA sur la thématique** (l'année 2020 n'a pas permis de réaliser la totalité des animations prévues de par la crise sanitaire du Covid-19) ;
- **24 municipalités ayant bénéficié d'un diagnostic écologique gratuit de leurs bâtiments communaux.** Pour certaines de ces communes, le dit diagnostic a été réalisé en amont du programme ABC 2018-2020.

VI- Défintion des enjeux de conservation par commune

A. *Méthodologie*

L'un des principaux objectifs de cette campagne ABC était d'améliorer significativement la connaissance des enjeux écologiques du territoire du Parc. Cette connaissance est en effet essentielle et préliminaire à tout programme de préservation du patrimoine naturel. Dans cet optique, la définition des espèces et des milieux à enjeux de conservation pour le territoire est primordiale. On parle alors **d'espèces ou d'habitats d'intérêt « patrimonial ».** La notion de « patrimonialité » est subjective, affirmer qu'une espèce est « patrimoniale » ne présage pas nécessairement d'un quelconque statut légal. On peut « grossièrement » définir une espèce « patrimoniale » comme une espèce présentant sur un territoire donné un enjeu de conservation, qu'il soit local, national ou international, relatif au maintien des effectifs de cette espèce sur le long terme. Cette subjectivité implique la définition d'une méthodologie claire et détaillée permettant de désigner précisément les espèces et les milieux pouvant être considérées comme à enjeu de conservation pour le territoire, dans le cadre de ces ABC. Ainsi, dès l'observation d'une ou plusieurs espèces patrimoniales sur une parcelle, c'est toute la parcelle cadastrale qui est désignée comme à enjeu de conservation.

3 niveaux d'enjeu ont été définis au travers de la méthodologie de travail présentée ci-dessous :

Enjeu national (et supérieur) de conservation

Enjeu régional de conservation

Enjeu local de conservation (« espèces communes menacées »)

Ainsi, au sein de chaque commune bénéficiaire, les milieux abritant des espèces ou des habitats « patrimoniaux » ont été définis comme comportant un enjeu de conservation national, régional ou local (en fonction des taxons observés ou relevés en son sein). **L'objectif étant de prioriser par la suite les mesures d'accompagnement et de préservation du patrimoine naturel menées par le PnrA et ses partenaires, sur ces espaces.**

Faune

Zones à enjeu national

- Espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (DOI)

  Ou

- Espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » (DHII)

  Ou

- Espèce inscrite à la liste rouge nationale (LRN), au niveau minimum de « quasi menacée » correspondant à (NT)

Zones à enjeu régional (59/62)

- Espèce inscrite à la liste rouge régionale (LRR), au niveau minimum de « quasi menacée » correspondant à (NT) ;

  et

- Espèce avec un degré de rareté régionale égal ou supérieur à « assez rare » (AR).

Zones avec des espèces communes menacées

- Espèce inscrite à la liste rouge régionale (LRR), au niveau minimum de « quasi menacée » correspondant à (NT) ;

  et

- Espèce avec un degré de rareté régionale égal ou inférieur à « peu commun » (PC).

Flore

Zones à enjeu national

Espèce inscrite à la Liste Rouge Nationale à un niveau minimum de « vulnérable » correspondant à (VU).

Zones à enjeu régional

Les espèces à enjeu régional doivent :

Etre définies comme patrimoniales par le référentiel régional établi par le CBNBl

ou

- avoir une protection légale internationale (Directive Habitat : DHII)

  ou

- avoir un statut de menace au minimum « vulnérable » (VU)

  ou

- avoir un indice de rareté au minimum « rare » (R) en France

Habitats

Zones à enjeu national

Habitat inscrit à la Directive Habitats en Annexe n°1 : Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC).

Zones à enjeu régional

Les habitats à enjeu régional doivent :

Etre définis comme patrimoniaux par le référentiel régional établi par le CBNBl

OU

- être inscrits à l'annexe 1 de la directive habitat (DHI)

OU

- avoir un statut de menace au minimum « vulnérable » (VU)

OU

- avoir un indice de rareté au minimum « rare » en France

B. *Tableaux de synthèse par commune*

Commune	Année d'inventaire	Nombre d'espèces faunistiques patrimoniales relevées	Nombre d'espèces floristiques patrimoniales relevées	Total espèces patrimoniales	Nombre d'habitats patrimoniaux identifiés
Boulogne-sur-Helpe	*2018*	15	2	**17**	1
Etroeungt	*2018*	22	8	**30**	8
Féron	*2018*	22	10	**32**	9
Floyon	*2018*	17	6	**23**	5
Grand-Fayt	*2018*	17	5	**22**	2
Larouillies	*2018*	15	2	**17**	2
Ohain	*2018*	20	10	**30**	4

Commune	Année d'inventaire	Nombre d'espèces faunistiques patrimoniales relevées	Nombre d'espèces floristiques patrimoniales relevées	Total espèces patrimoniales	Nombre d'habitats patrimoniaux identifiés
Rainsars	*2018*	15	12	**27**	1
Anor	*2019*	32	40	**72**	3
Fourmies	*2019*	32	24	**56**	3
Glageon	*2019*	19	11	**30**	3
Marbaix	*2019*	27	10	**37**	3
Petit-Fayt	*2019*	29	13	**42**	6
Prisches	*2019*	26	10	**36**	4
Trélon	*2019*	35	26	**61**	3
Willies	*2019*	27	20	**47**	1
Baives	*2020*	33	23	**56**	6
Beaurepaire-sur-Sambre	*2020*	21	8	**29**	5
Le Favril	*2020*	26	8	**34**	1
Maroilles	*2020*	37	26	**63**	7
Moustier-en-Fagne	*2020*	43	17	**60**	4
Pont-sur-Sambre	*2020*	40	24	**64**	4
Sains-du-Nord	*2020*	30	14	**44**	4
Wallers-en-Fagne	*2020*	34	14	**48**	2

C. *Cartographie des zones à enjeux de conservation par commune*

2018

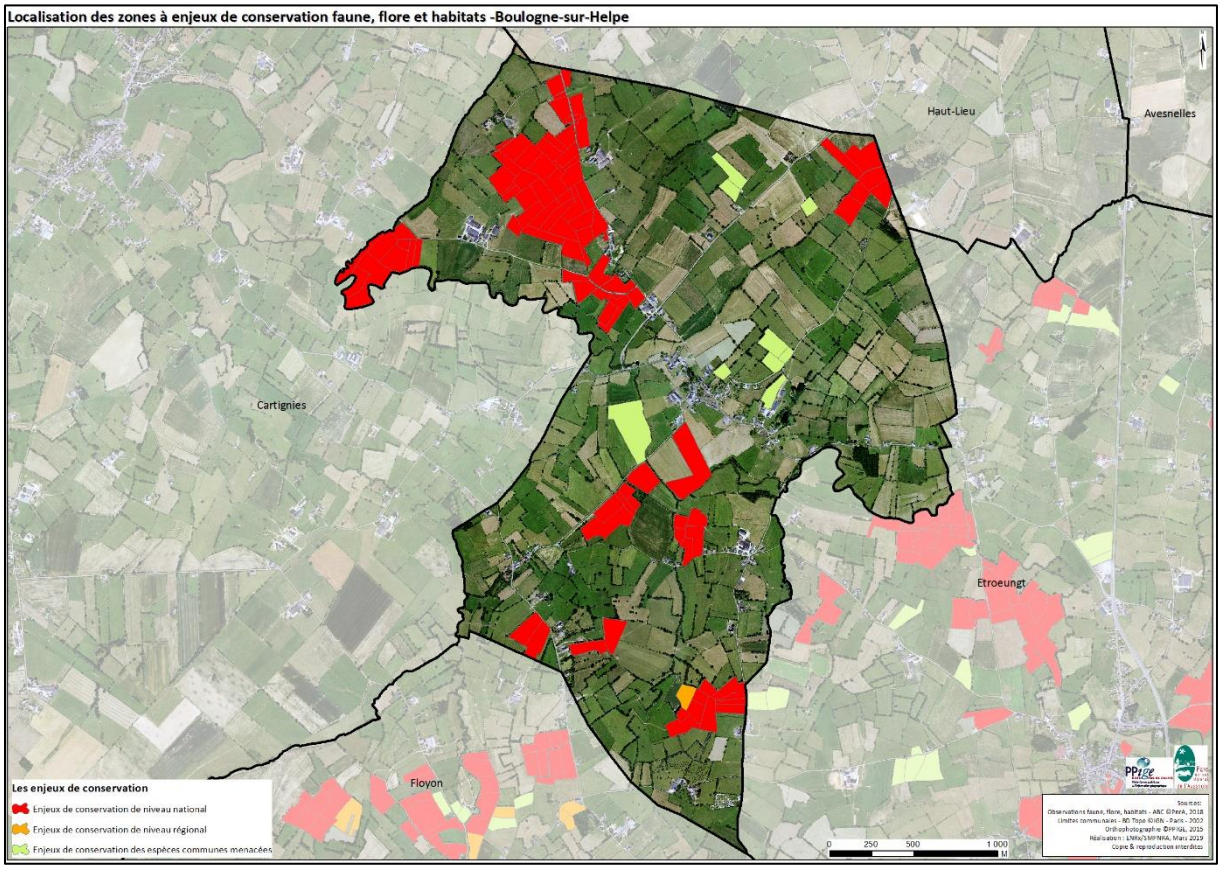

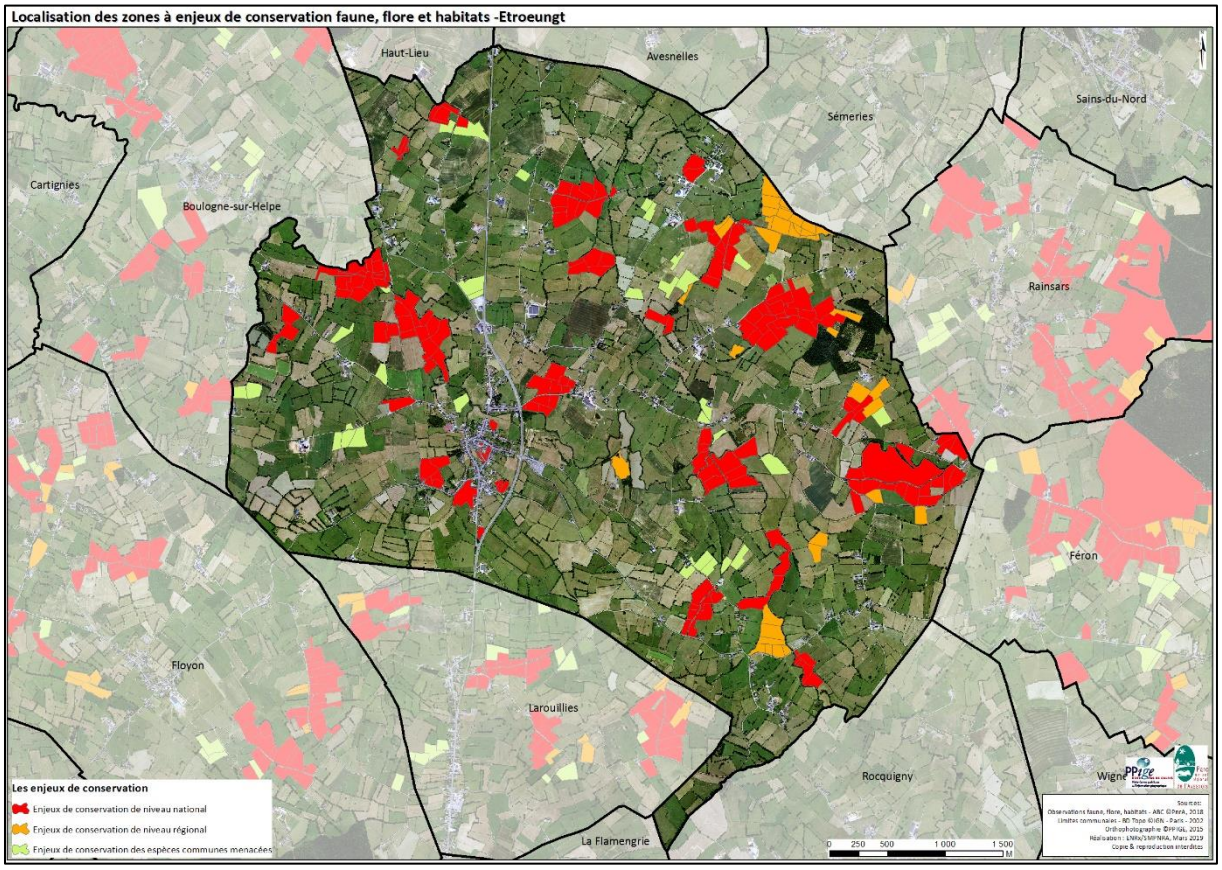

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats -Féron

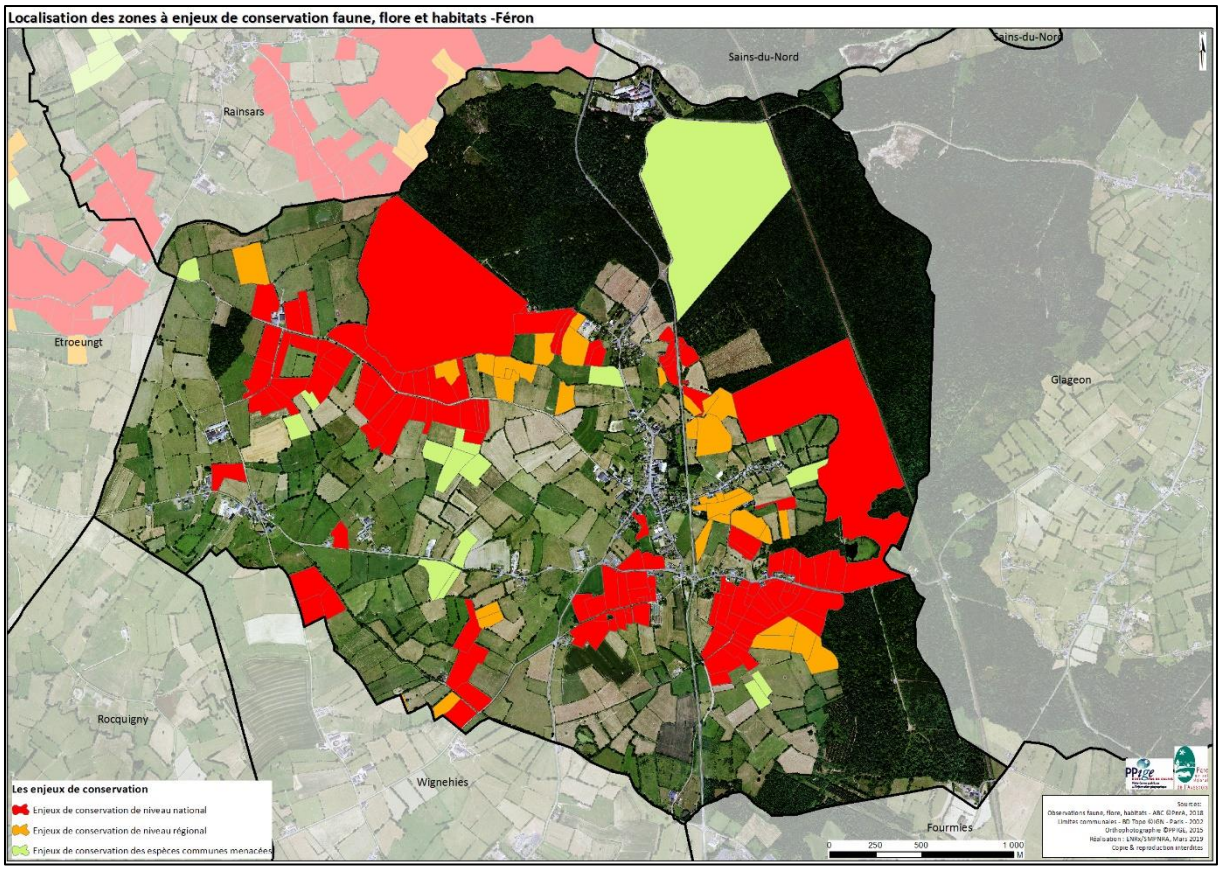

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats -Floyon

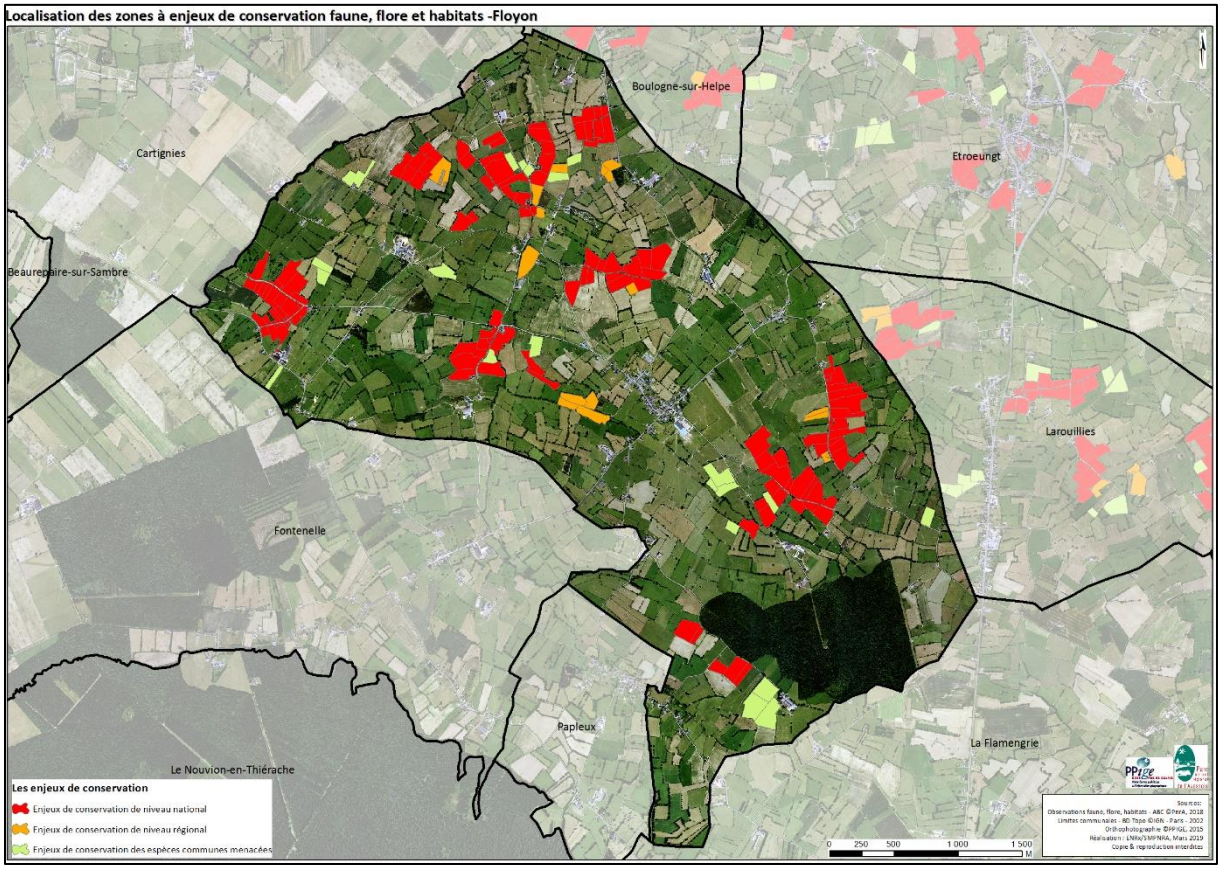

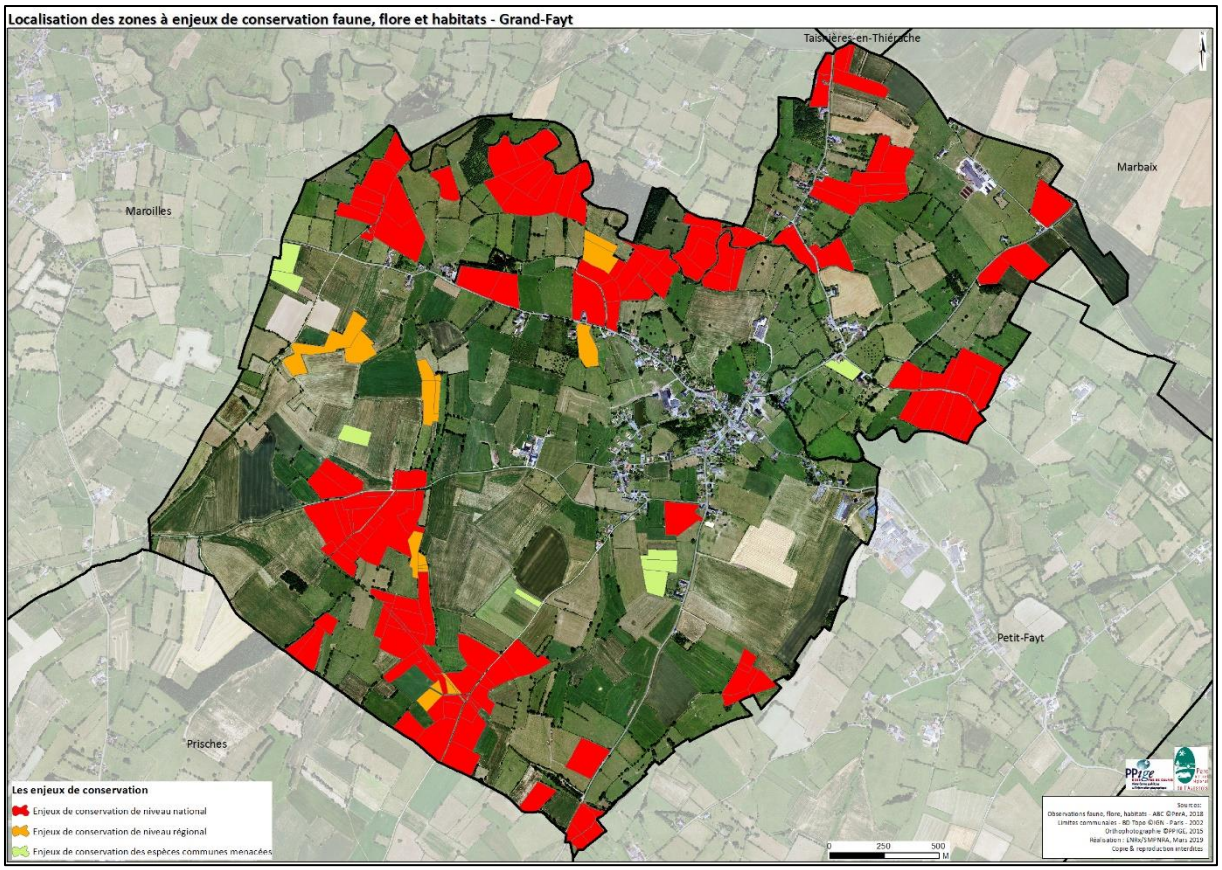
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Grand-Fayt
Taisnières-en-Thiérache
Marbaix
Maroilles
Petit-Fayt
Prisches
Les enjeux de conservation
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux de conservation de niveau régional
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0
250
500
M

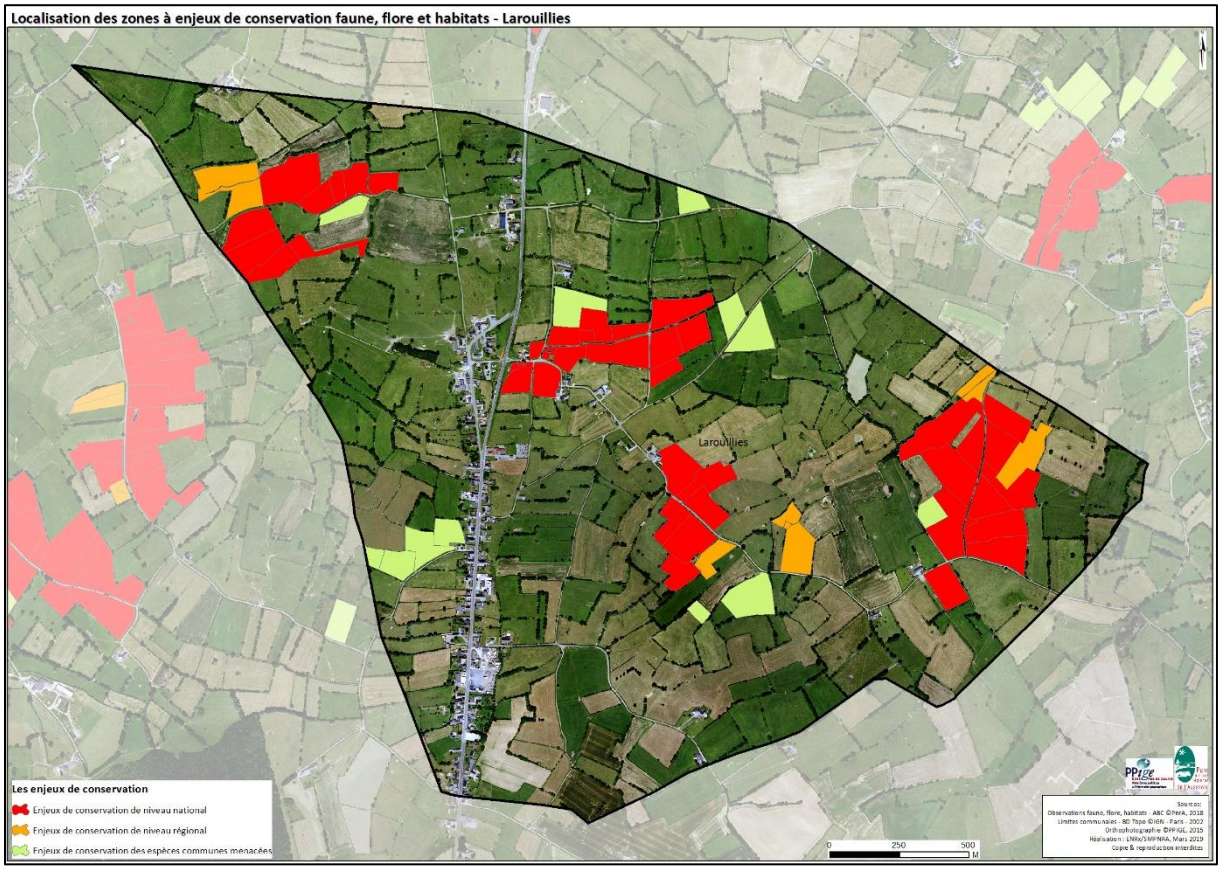
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Larouillies
Larouillies
Les enjeux de conservation
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux de conservation de niveau régional
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0
250
500
M

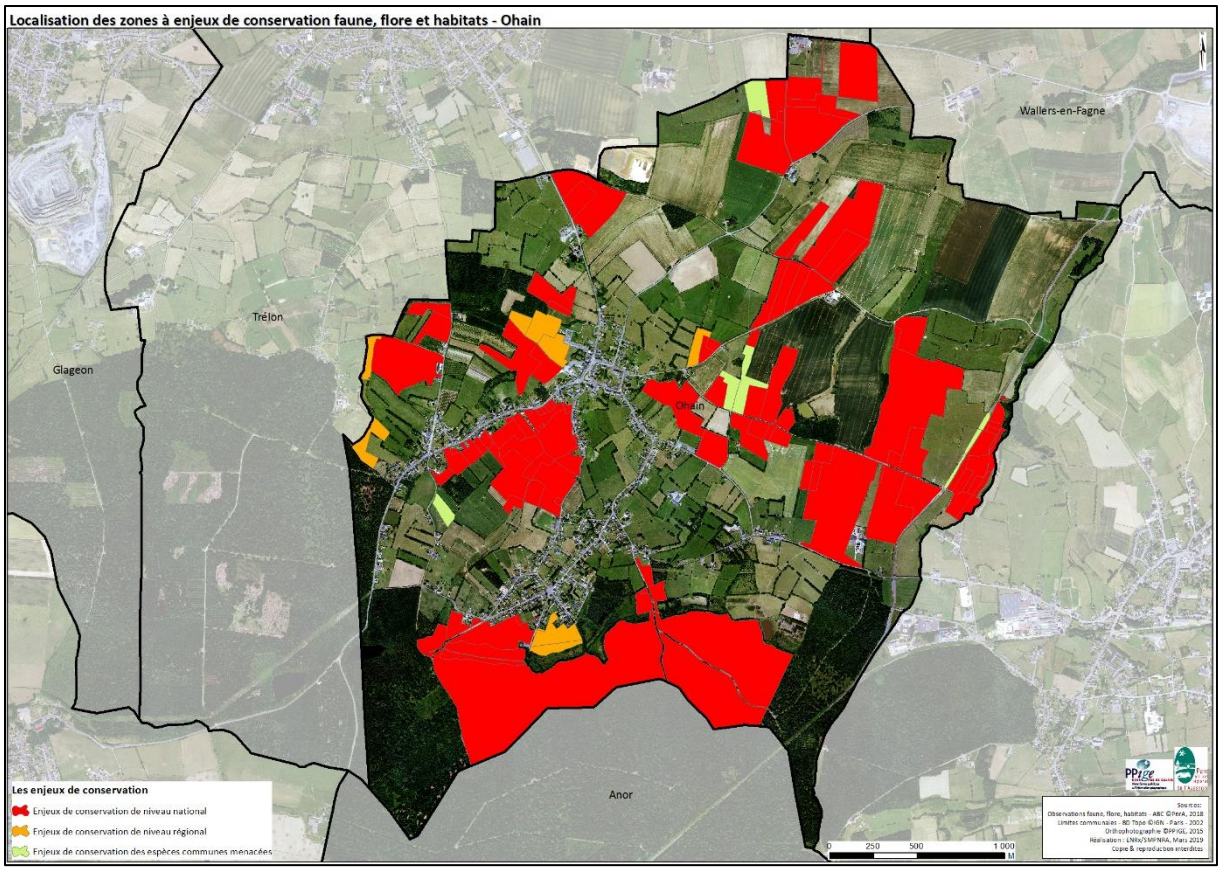
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Ohain
Wallers-en-Fagne
Trélon
Glageon
Ohain
Anor
Les enjeux de conservation
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux de conservation de niveau régional
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0 250 500 1 000 M

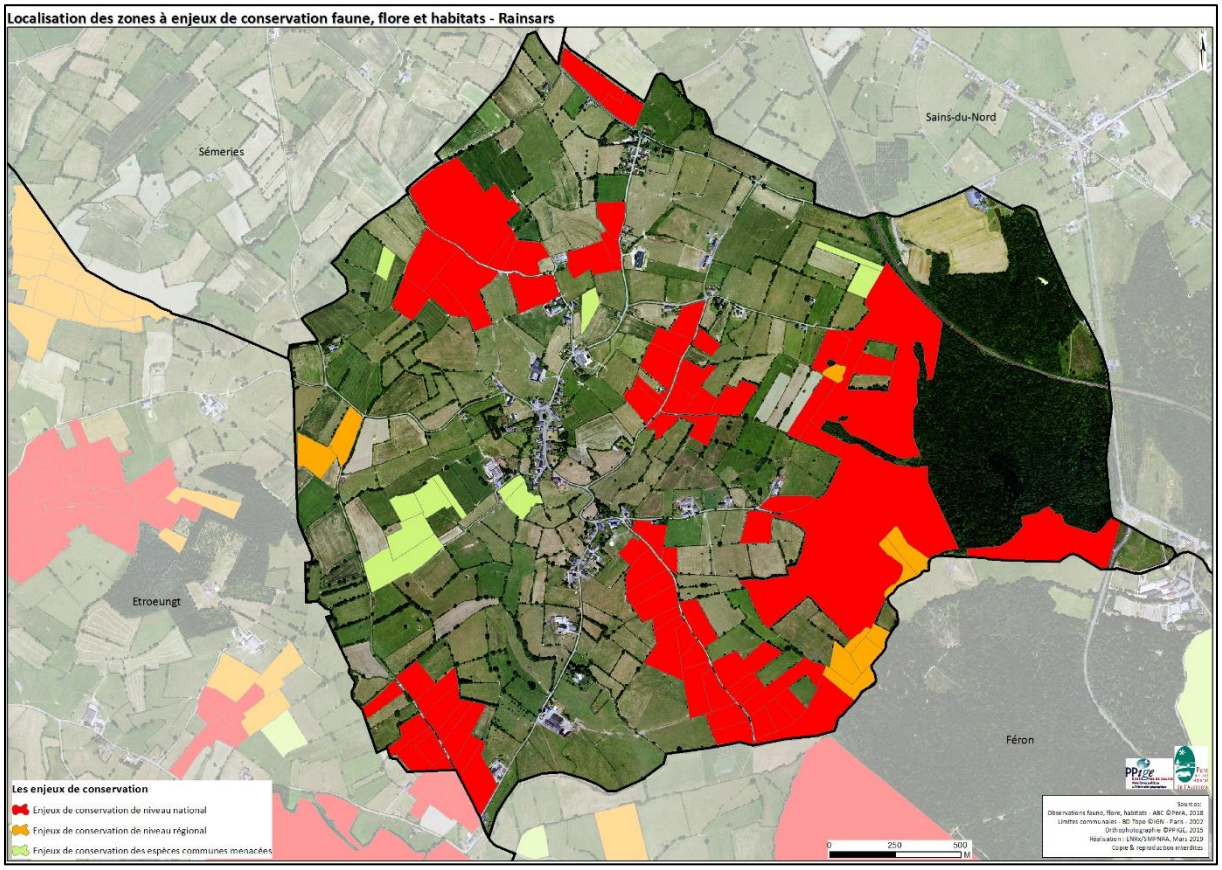
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Rainsars
Sains-du-Nord
Séméries
Etroeungt
Féron
Les enjeux de conservation
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux de conservation de niveau régional
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0 250 500 M

2019

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Anor

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Fourmies

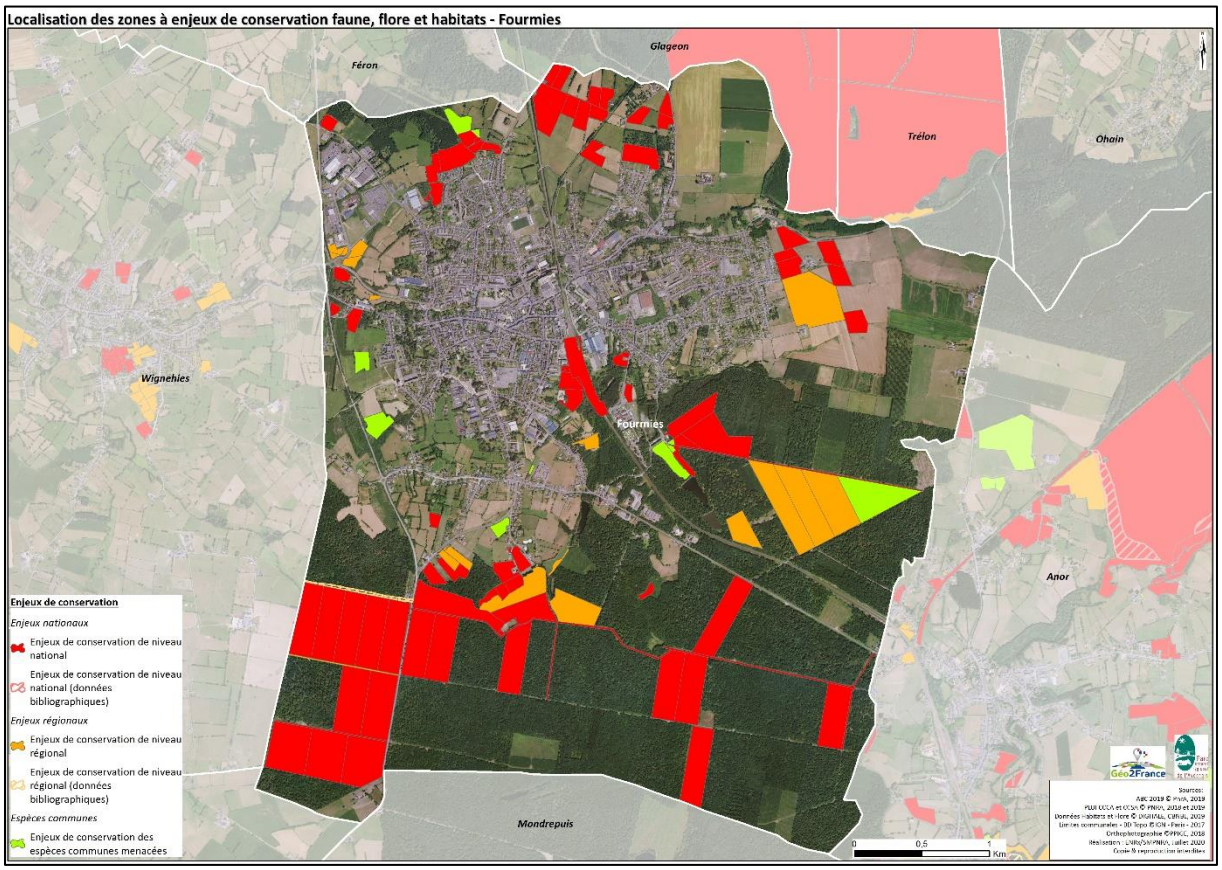

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Glageon

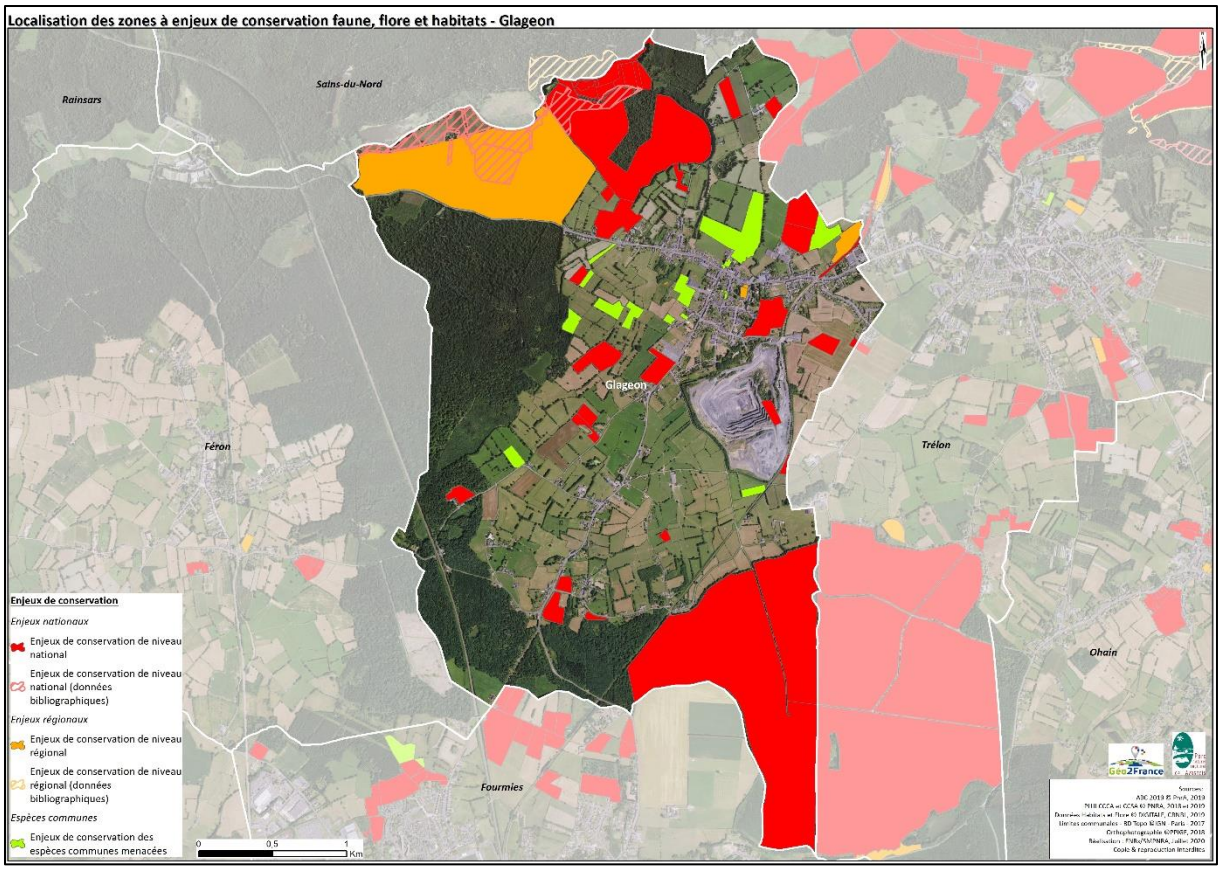

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Marbaix

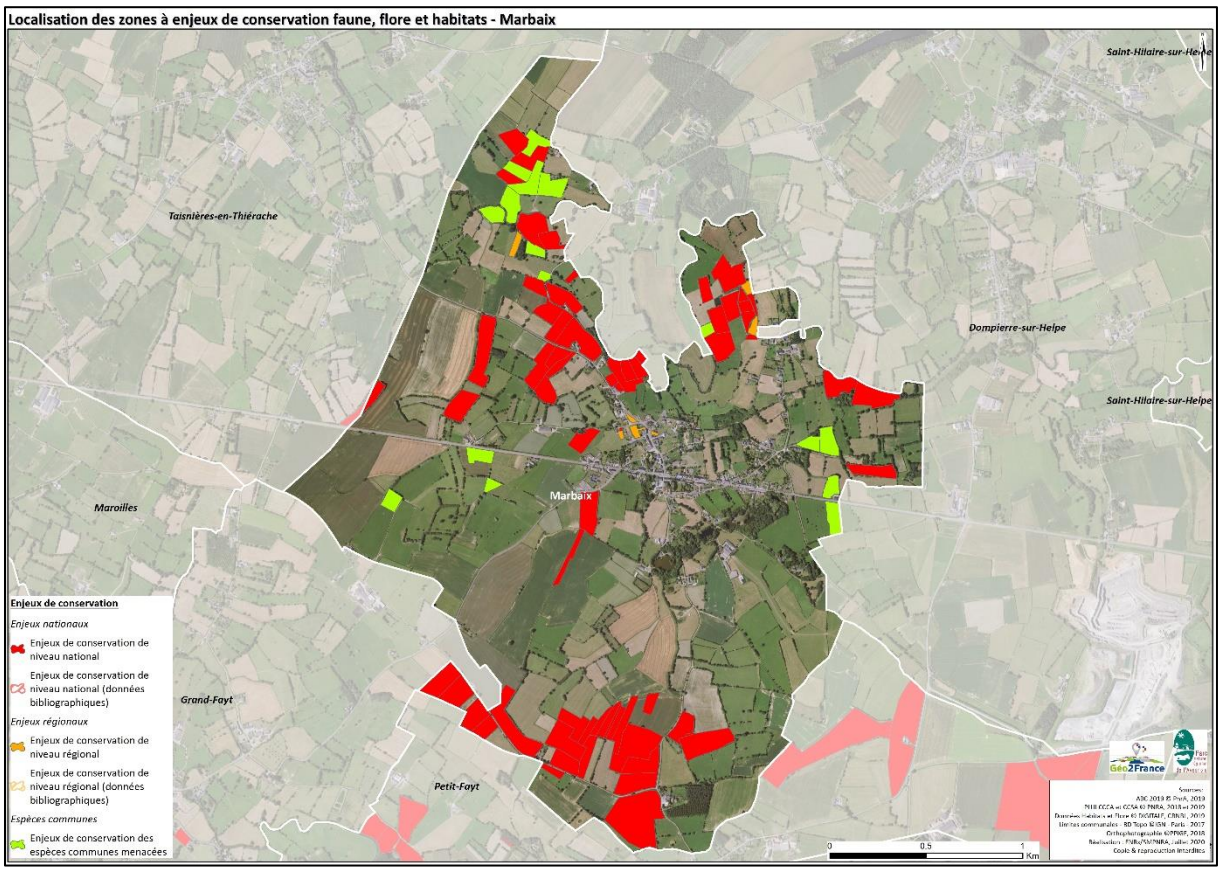

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Petit-Fayt

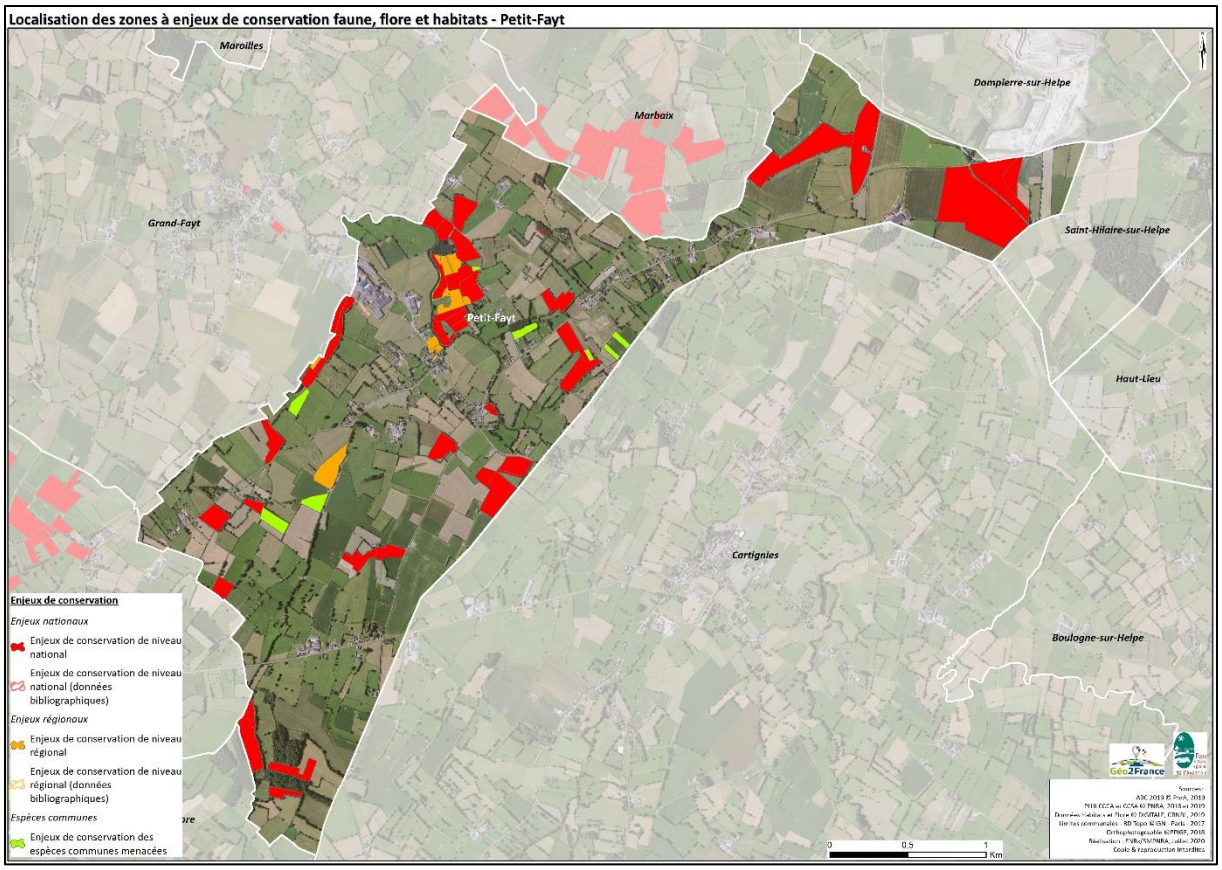

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Prisches

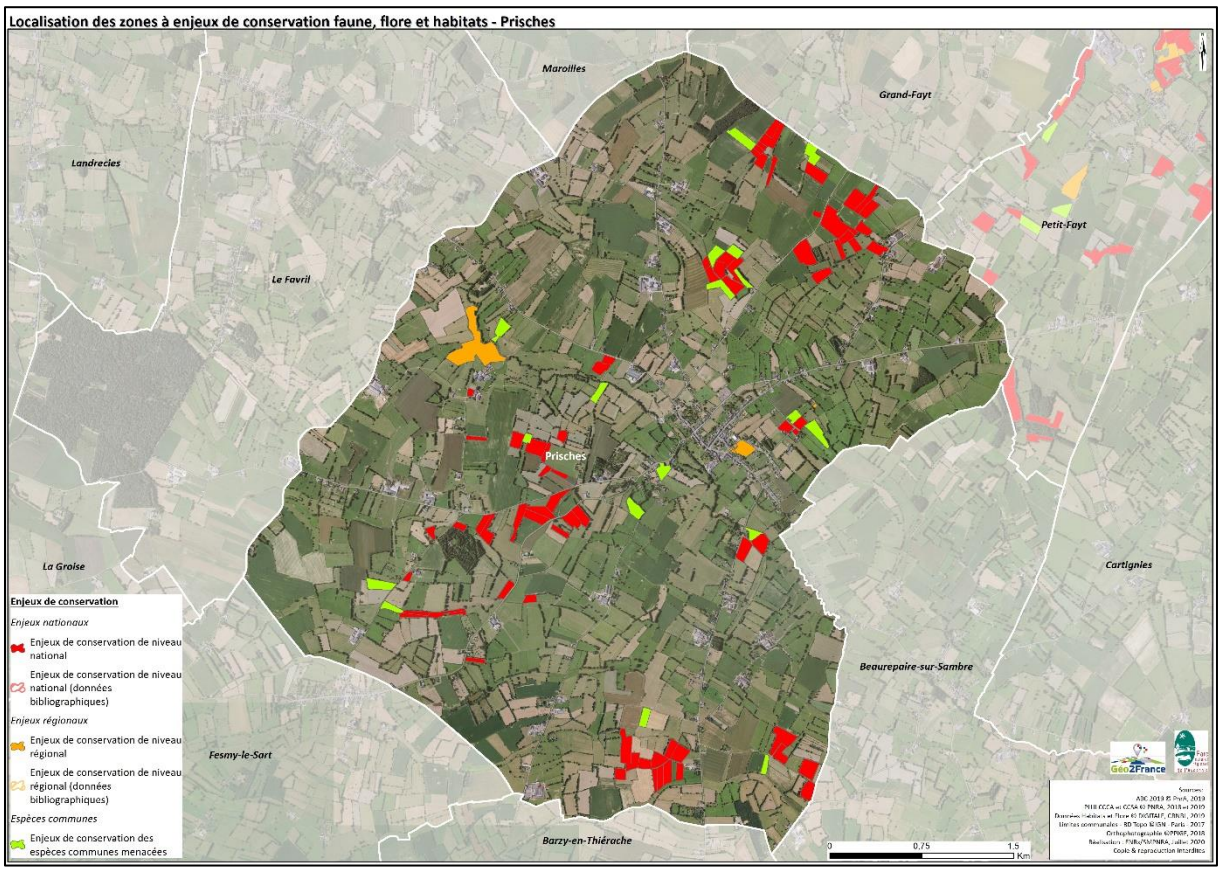

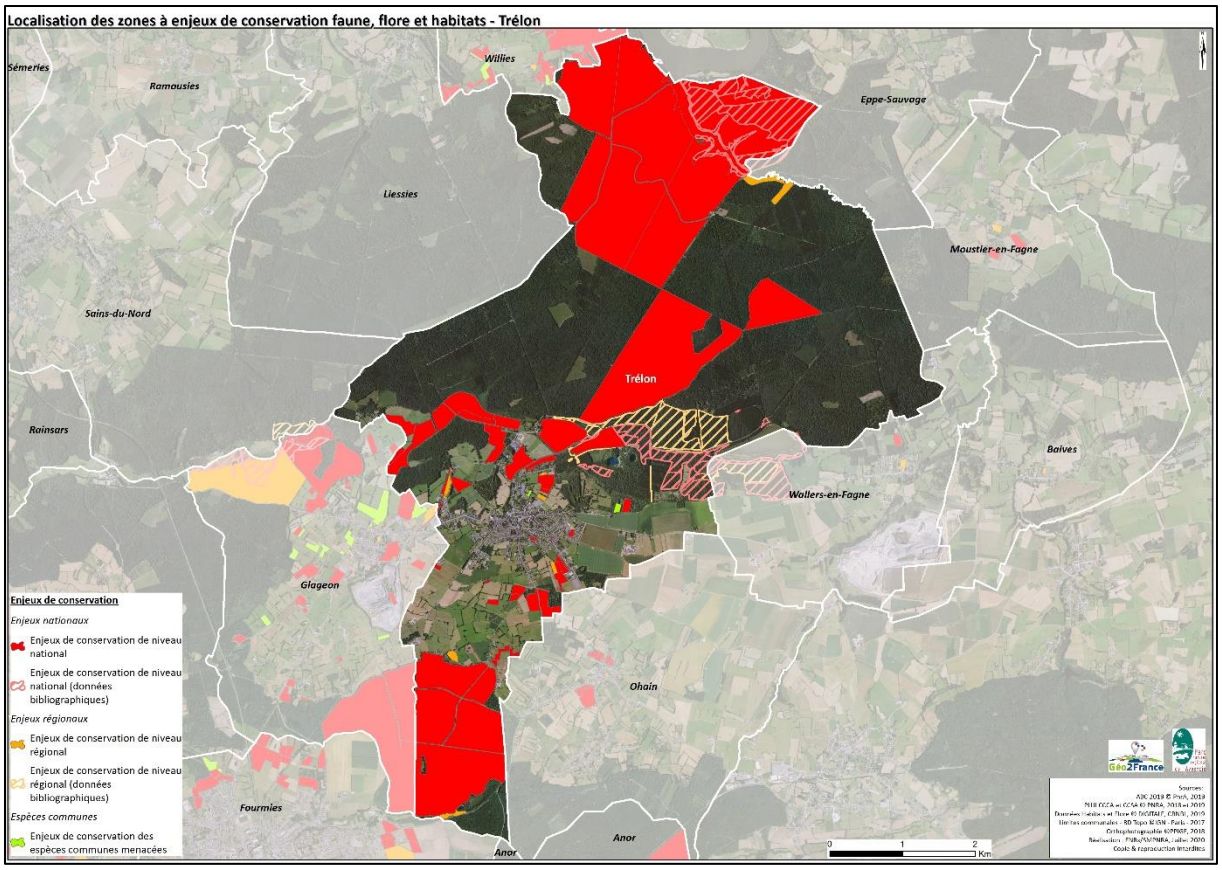
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Trélon
Sémeries
Ramousies
Willies
Eppe-Sauvage
Liessies
Moustier-en-Fagne
Sains-du-Nord
Trélon
Rainsars
Baives
Wallers-en-Fagne
Glageon
Ohain
Fourmies
Anor
Enjeux de conservation
Enjeux nationaux
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux de conservation de niveau national (données bibliographiques)
Enjeux régionaux
Enjeux de conservation de niveau régional
Enjeux de conservation de niveau régional (données bibliographiques)
Espèces communes
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0 1 2 Km

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Willies
Felleries
Clairfayts
Eppe-Sauvage
Willies
Liessies
Trélon
Enjeux de conservation
Enjeux nationaux
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux de conservation de niveau national (données bibliographiques)
Enjeux régionaux
Enjeux de conservation de niveau régional
Enjeux de conservation de niveau régional (données bibliographiques)
Espèces communes
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0 0,325 0,65 Km

2020

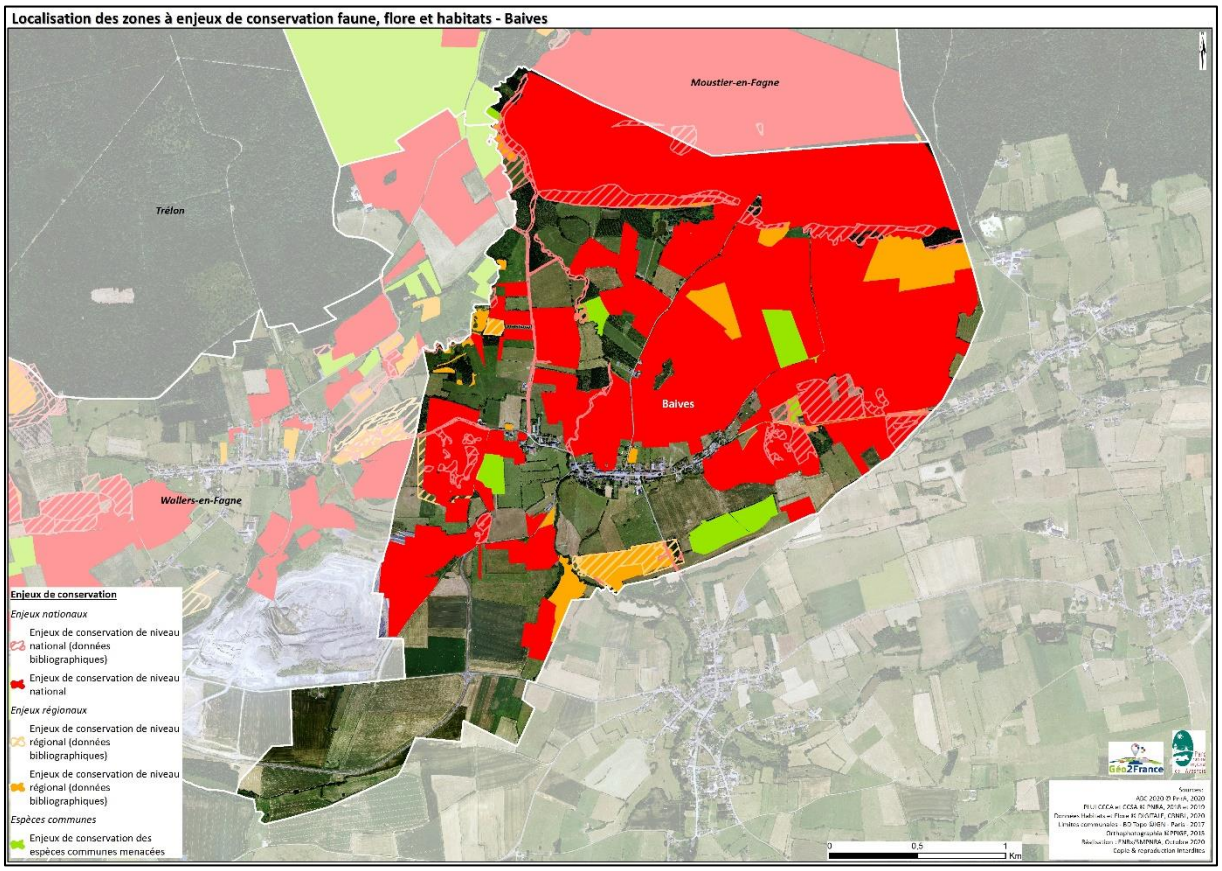
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Baives
Moustier-en-Fagne
Trélon
Baives
Wallers-en-Fagne
Enjeux de conservation
Enjeux nationaux
Enjeux de conservation de niveau national (données bibliographiques)
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux régionaux
Enjeux de conservation de niveau régional (données bibliographiques)
Enjeux de conservation de niveau régional (données bibliographiques)
Espèces communes
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0
0,5
1
Km

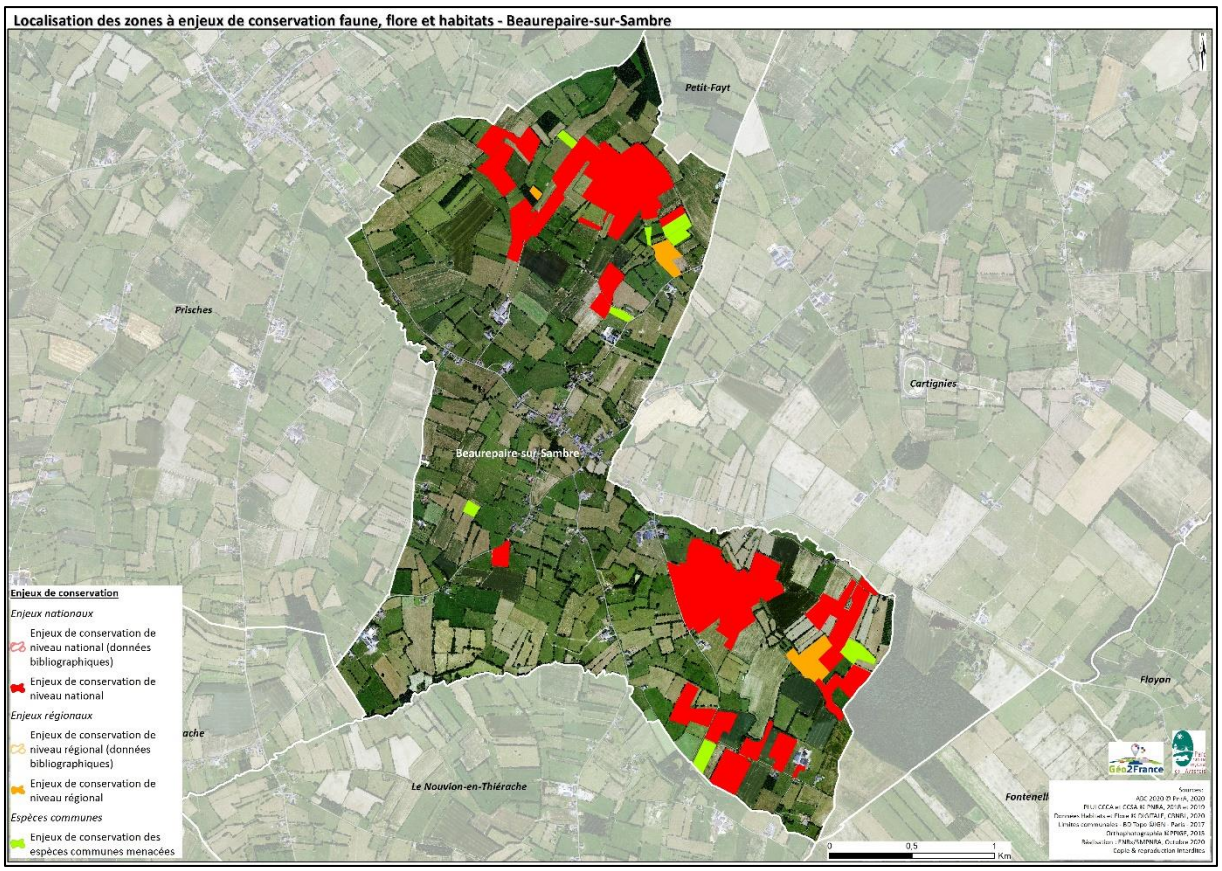
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Beaurepaire-sur-Sambre
Petit-Fayt
Prisches
Cartignies
Beaurepaire-sur-Sambre
Floyon
Le Nouvion-en-Thiérache
Fontenell
Enjeux de conservation
Enjeux nationaux
Enjeux de conservation de niveau national (données bibliographiques)
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux régionaux
Enjeux de conservation de niveau régional (données bibliographiques)
Enjeux de conservation de niveau régional
Espèces communes
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0
0,5
1
Km

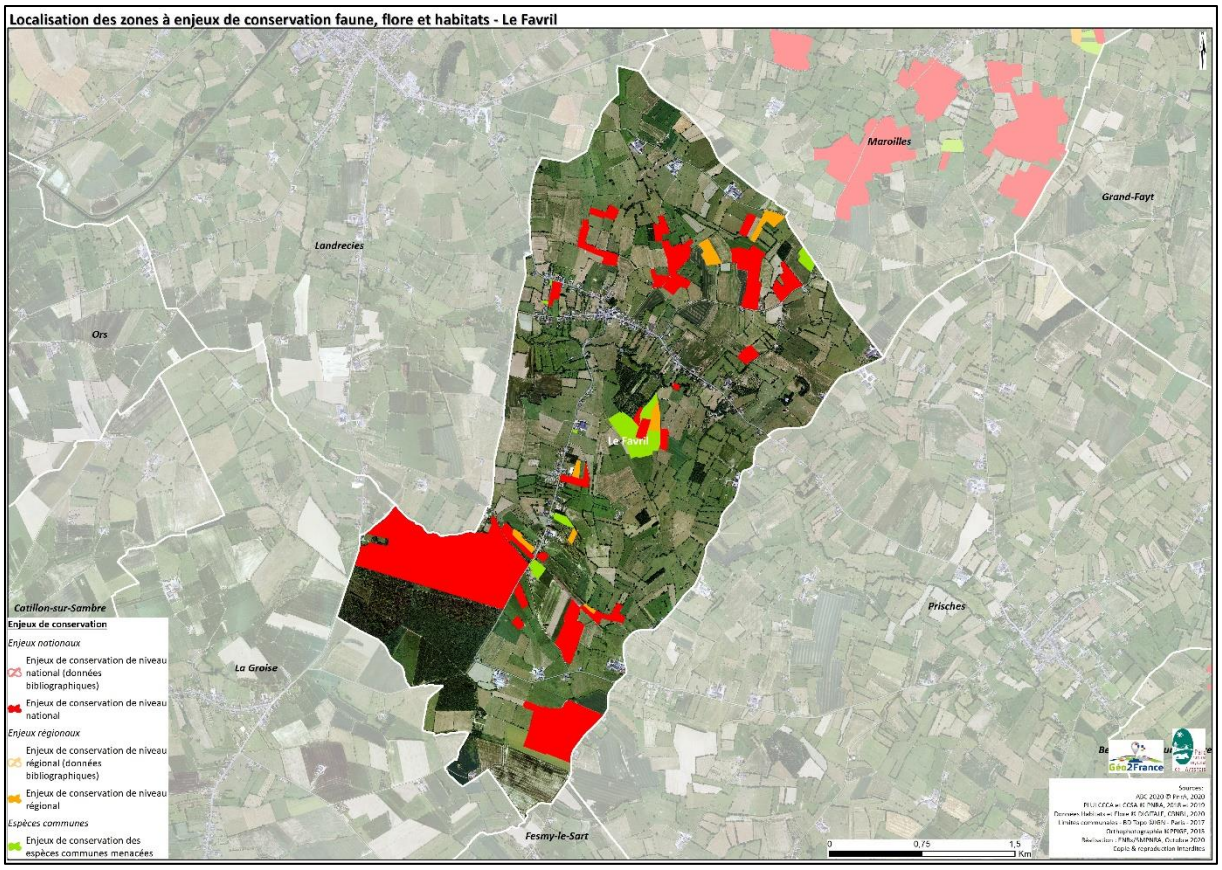
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Le Favril
Maroilles
Grand-Fayt
Landrecies
Ors
Le Favril
Catillon-sur-Sambre
Prisches
La Groise
Fesmy-le-Sart
Enjeux de conservation
Enjeux nationaux
Enjeux de conservation de niveau national (données bibliographiques)
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux régionaux
Enjeux de conservation de niveau régional (données bibliographiques)
Enjeux de conservation de niveau régional
Espèces communes
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0
0,75
1,5
Km

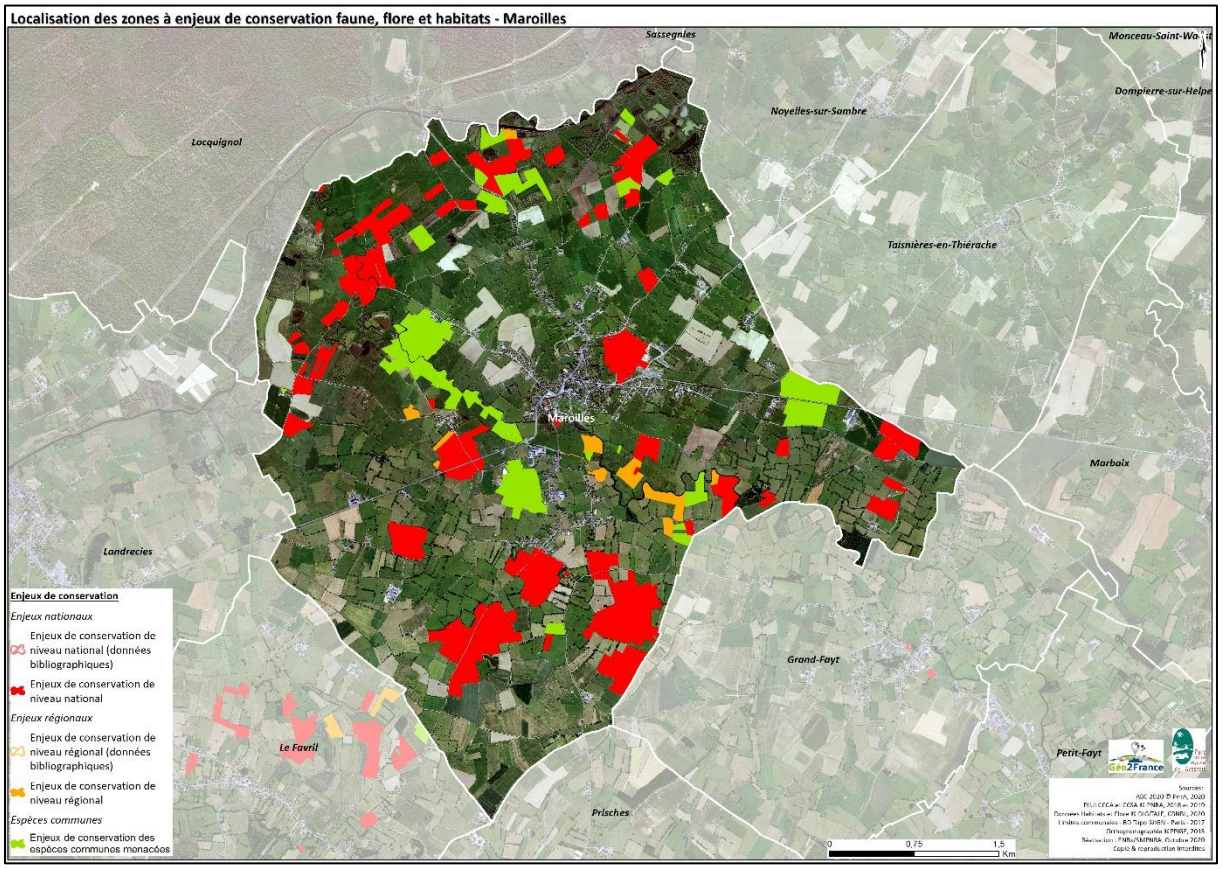
Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Maroilles
Sassegnies
Monceau-Saint-Wa
Dompierre-sur-Helpe
Noyelles-sur-Sambre
Locquignol
Taisnières-en-Thiérache
Maroilles
Marbaix
Landrecies
Grand-Fayt
Le Favril
Petit-Fayt
Prisches
Enjeux de conservation
Enjeux nationaux
Enjeux de conservation de niveau national (données bibliographiques)
Enjeux de conservation de niveau national
Enjeux régionaux
Enjeux de conservation de niveau régional (données bibliographiques)
Enjeux de conservation de niveau régional
Espèces communes
Enjeux de conservation des espèces communes menacées
0
0,75
1,5
Km

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Moustier-en-Fagne

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Pont-sur-Sambre

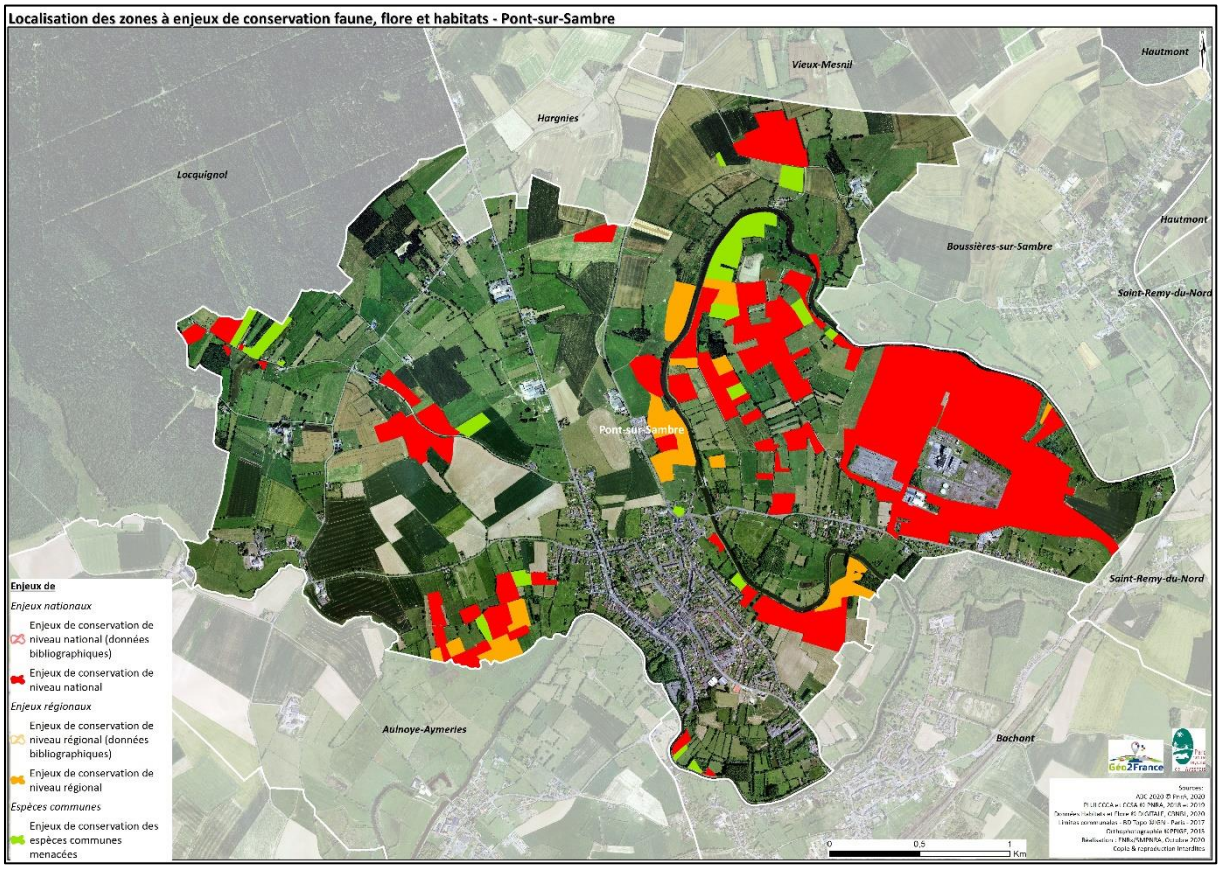

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Sains-du-Nord

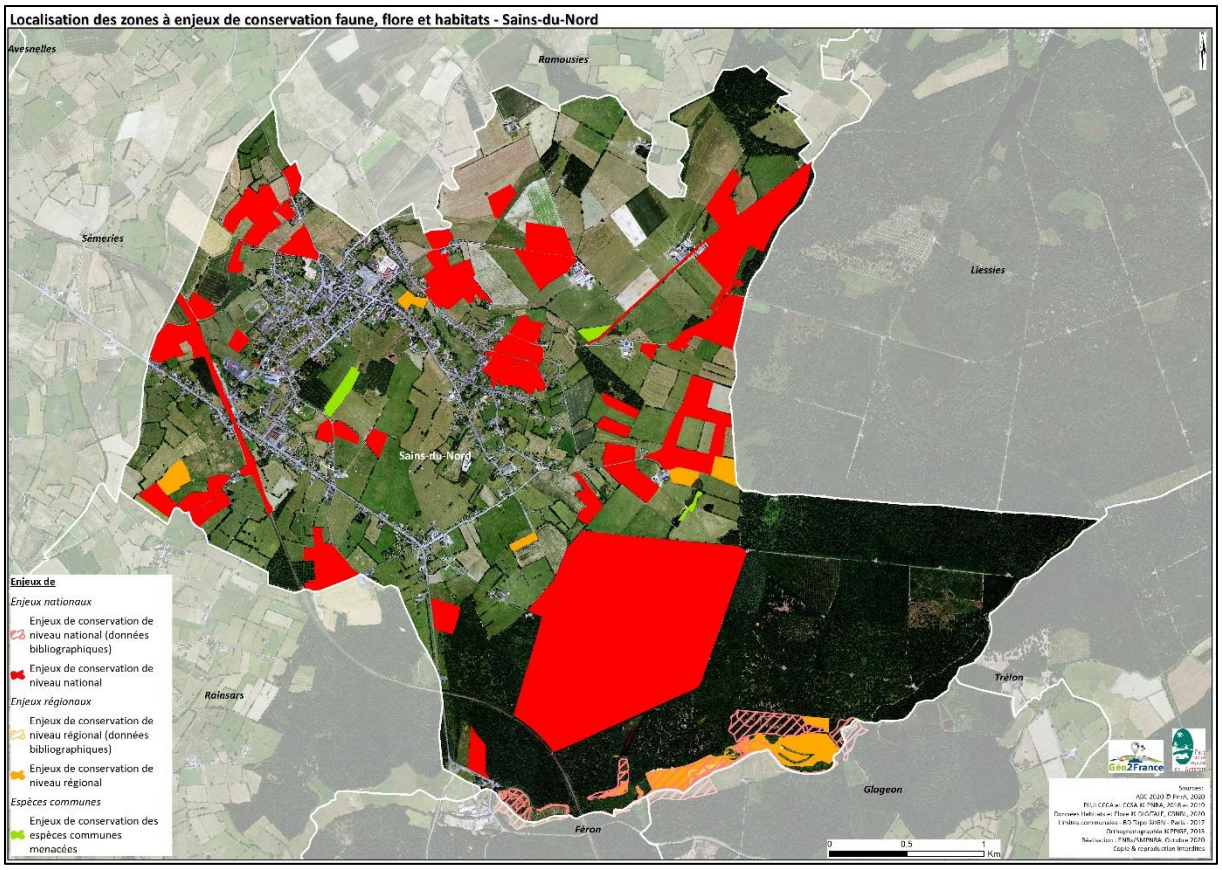

Localisation des zones à enjeux de conservation faune, flore et habitats - Wallers-en-Fagne

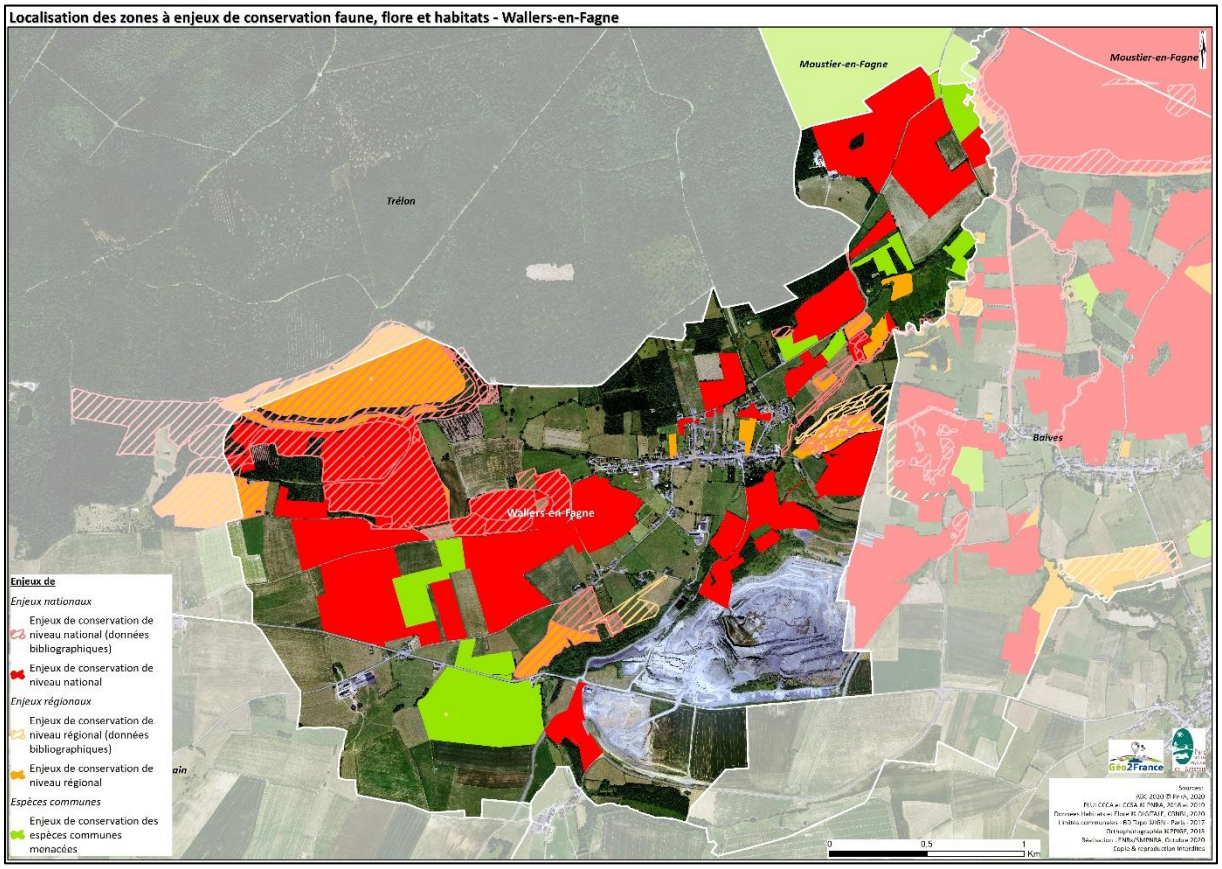

VII- Fiches espèces

A. *La Pie-grièche écorcheur*

Description :

Pie-grièche écorcheur mâle - Maroilles

Passereau emblématique du bocage avesnois, aux mœurs proches des Rapaces. Espèce migratrice, la Pie-Grièche écorcheur n'est présente que durant sa période de nidification qui s'étend de mai à début août. Elle hiverne en Afrique australe. En Avesnois, elle affectionne les secteurs bocagers les mieux conservés, où alternent prairies pâturées et fauchées entrecoupées de haies hautes dominées par les épineux. Elle est le plus souvent observée perchée, bien en évidence, à la recherche de ses proies potentielles : essentiellement des Insectes (Orthoptères) et des petits rongeurs.

Communes où l'espèce a été observée :

2018	2019	2020
Etrœungt, Féron, Floyon, Larouillies, Rainsars.	***Anor, Fourmies, Glageon, Marbaix, Petit-Fayt, Prisches, Trélon, Willies.***	***Baives, Beaurepaire-sur-Sambre, Le Favril, Maroilles, Moustier-en-Fagne, Pont-sur-Sambre, Sains-du-Nord, Wallers-en-Fagne.***

Apports des ABC dans l'amélioration de la connaissance :

Cet oiseau fait l'objet d'un suivi régulier de la part d'ornithologues bénévoles, particulièrement au sein de ses bastions que constituent la vallée de Sambre (principalement les communes de Maroilles et Landrecies) et le Haut-Avesnois. Les ABC ont permis de conforter les données attestant de sa présence au sein du cœur bocager au sud d'Avesnes-sur-Helpe (avec parfois des densités assez importantes, à Floyon par exemple), mais également sur la commune de Le Favril où elle n'avait jamais été signalée.

En Avesnois, l'espèce connaît une nette progression, tant au niveau de ses effectifs que dans la répartition des couples nicheurs. Cette tendance n'est pas observée au niveau national, où elle est considérée comme en déclin.

Inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, la Pie-Grièche écorcheur est une espèce patrimoniale, indicatrice de la qualité écologique du bocage, sa présence est dépendante du maintien de pratiques agricoles extensives et plus particulièrement de l'élevage herbager.

B. *La Cigogne noire*

Description :

Cigogne noire

La Cigogne noire est l'hôte le plus prestigieux des forêts avesnoises. Légèrement plus petite que sa cousine blanche, elle est aussi nettement plus farouche. Migratrice, la Cigogne noire hiverne sur le continent africain et revient sur ses sites de nidification dès le mois de mars. Elle se reproduit dans les grands massifs forestiers, particulièrement dans les parcelles de haute futaie et notamment dans de vieux arbres disposant de charpentières suffisamment développées pour supporter son nid.

Communes où l'espèce a été observée :

2018	2019	2020
Féron.	***Anor.***	***Baives, Maroilles, Moustier-en-Fagne.***

Apports des ABC dans l'amélioration de la connaissance :

Rarissime en Nord-Pas-de-Calais, la Cigogne noire ne s'y maintient qu'en Avesnois qui accueille selon les années entre 0 et 3 couples nicheurs. La discrétion de l'espèce la rend particulièrement difficile à observer et ce nombre est possiblement sous-estimé. Toutefois, l'effectif national ne dépasse probablement pas les 90 couples au total.

En Avesnois, sa reproduction a été attestée au sein du complexe forestier de la Fagne trélonnaise et de la Forêt domaniale de Mormal.

Les observations réalisées au cours des ABC concernent principalement des oiseaux en vol au-dessus des massifs forestiers ou au gagnage en lisière, attestant de l'importance du maintien de la ceinture de prairies en bordure de forêt pour l'alimentation de cet échassier.

Inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, la Cigogne noire est l'une des espèces ayant justifié la désignation de la ZPS FR3112001 « Forêts, bocage et étangs de Thiérache ». L'Avesnois joue ainsi un rôle déterminant dans la conservation de cet oiseau reconnu comme d'intérêt communautaire. Les données produites par les ABC participeront ainsi à une meilleure appréhension de son écologie, et plus particulièrement de son utilisation du site Natura 2000.

C. *Le Râle des genêts*

Description :

Mâle chanteur de Râle des genêts – Photo : Louis-Marie Préau (LPO)

Autrefois abondant dans la plupart des vallées alluviales et régions d'élevage, le Râle des genêts est aujourd'hui l'un des oiseaux les plus rares de France, et même d'Europe. D'apparence similaire à la plus familière Perdrix grise, il est particulièrement discret, le chant nocturne caractéristique émis par le mâle en début d'été est bien souvent le seul indice témoignant de sa présence. Il est inféodé aux prairies maigres de fauche, particulièrement en zone humide.

Commune où l'espèce a été observée :

2019
Anor.

Apports des ABC dans l'amélioration de la connaissance :

Avec tout au plus une centaine de mâles chanteurs recensés annuellement, le Râle des genêts est au bord de l'extinction au niveau national. Ses effectifs ont fondu de près de 90% en 40 ans. Il est directement menacé par la disparition de son habitat : drainage des zones humides, retournement des prairies, conversion en terres arables… Même là où d'importantes surfaces prairiales subsistent, les fauches de plus en plus précoces condamnent ses tentatives de nidification.

A l'échelle régionale, le Râle des genêts a pratiquement disparu, même si certains individus sont parfois contactés en vallée de Sambre. Le mâle chanteur détecté à Anor est le seul individu recensé en Nord-Pas-de-Calais pour l'année 2019. Sa présence a été relevée au cours d'un inventaire initialement dédié aux Rapaces nocturnes. Il ne s'est hélas pas cantonné sur place et ne s'est probablement pas reproduit. Toutefois, cette donnée reste particulièrement intéressante puisqu'elle témoigne de la capacité de l'espèce à coloniser certains secteurs au-delà de ses « bastions » historiques.

Inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux, le Râle des genêts figure comme une espèce fréquentant « potentiellement » la ZPS FR3112001 « Forêts, bocage et étangs de Thiérache », tel que précisé dans le DOCOB du site. La donnée acquise au cours de la réalisation de l'ABC d'Anor atteste formellement de cette présence, et permet ainsi une amélioration conséquente de la connaissance des enjeux naturels du site Natura 2000. L'un des axes potentiels de travail pour les années à venir serait ainsi de proposer, sur ce secteur, la contractualisation de mesures en faveur de la fauche tardive des prairies en zone humide, susceptible de pérenniser la présence du Râle des genêts sur le territoire.

D. *Le Triton crêté*

Description :

Mâle de Triton crêté en phase aquatique

Amphibien de grande taille (les femelles peuvent atteindre 18 cm de longueur), le Triton crêté est le plus massif des 4 espèces régionales de tritons. La peau sombre et verruqueuse du dos et des flancs tranche nettement avec le ventre d'un jaune vif caractéristique. La forme des tâches qu'il arbore au niveau du ventre est d'ailleurs propre à chaque individu. L'espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Communes où l'espèce a été observée :

2018	2019	2020
Boulogne-sur-Helpe, Etrœungt, Féron, Floyon, Grand-Fayt, Larouillies, Rainsars.	***Petit-Fayt, Prisches.***	***Beaurepaire-sur-Sambre, Le Favril, Maroilles, Pont-sur-Sambre, Sains-du-Nord.***

Apports des ABC dans l'amélioration de la connaissance :

Observé au sein de 14 des 24 communes du programme 2018-2020, le Triton crêté est une espèce emblématique du territoire. En Avesnois, c'est surtout au sein du bocage que cette espèce exigeante trouve un habitat propice à son développement. En phase aquatique, il apprécie tout particulièrement les mares prairiales profondes, ensoleillées et bien pourvues en végétation aquatique. Il peut ainsi être considéré comme un indicateur de la qualité écologique des complexes bocagers.

Le cœur bocager au sud d'Avesnes-sur-Helpe constitue son bastion sur le territoire. En revanche, il n'a pas été trouvé dans le secteur de la Fagne de Trélon, bien moins pourvue en mares, et n'a d'ailleurs été observé que sur une seule commune du Sud-Avesnois, Féron. Ces données viennent ainsi compléter le travail d'inventaire réalisé en 2014 lors de la révision du DOCOB de la ZSC FR3100511 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor », au cours duquel le Triton crêté n'avait pas non plus été observé au sein du site Natura 2000.

Au cours des ABC de l'année 2018, l'espèce a par ailleurs constitué le support d'une étude visant à tester l'efficacité de la recherche par ADN environnemental (ADNe) en comparaison avec les méthodes d'inventaires classiques (amphicapts). L'étude a permis de valider l'efficacité globale de la recherche par ADNe (même si certaines mares abritant effectivement l'espèce ont produit des résultats négatifs avec cette méthode), qui représente néanmoins un coût financier bien plus conséquent que la pose d'amphicapts, pour une plus-value relativement limitée.

E. *Le Nacré de la Ronce*

Description :

Imago de Nacré de la Ronce - Glageon

Nymphalidé de taille moyenne, à la livrée orange ponctuée et striée de noir typique des nacrés. Les ailes arrondies et surtout la bande marginale incomplète sont caractéristiques. Autrefois cantonné au bassin méditerranéen et à l'est du pays, il connaît une spectaculaire expansion vers le Nord depuis une trentaine d'années, possible conséquence du changement climatique.

Communes où l'espèce a été observée :

2018	2019	2020
Ohain, Rainsars.	***Anor, Fourmies, Glageon, Trélon, Willies.***	***Baives, Le Favril, Maroilles, Moustier-en-Fagne, Pont-sur-Sambre, Sains-du-Nord, Wallers-en-Fagne.***

Apports des ABC dans l'amélioration de la connaissance :

Signalé pour la première en 2007 dans le département du Nord, le Nacré de la Ronce s'est fortement développé depuis. Son statut de rareté « Exceptionnelle » tel qu'indiqué dans le référentiel faunistique régional ne reflète plus la dynamique actuelle de cette espèce.

Observé dans 14 des 24 communes bénéficiaires (et dans toutes celles prospectées en Sud-Avesnois), les ABC ont permis de confirmer la nette progression de ce papillon remarquable. Ainsi, pour 6 de ces 14 communes (Ohain, Rainsars, Le Favril, Maroilles, Pont-sur-Sambre et Sains-du-Nord), les ABC ont produit les toutes premières données mentionnant cette espèce. Ils ont ainsi permis de documenter l'expansion rapide du Nacré de la Ronce vers l'Ouest du territoire (il est toutefois déjà connu en Forêt de Mormal depuis 2015). Autrefois cantonné à l'Avesnois, il a désormais « conquis » la Forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers depuis 2018.

Par ailleurs, une partie des observations de ce papillon a été réalisée en milieu bocager tandis que son écologie fait plutôt état d'une espèce d'affinité forestière, et notamment de clairière.

Ainsi, les ABC ont permis d'affiner les connaissances du PnrA sur cette espèce, notamment à une échelle locale. La dynamique très rapide ce papillon laisse supposer qu'une large partie du territoire abrite désormais cette espèce « d'acquisition récente » pour la rhopalofaune régionale.

F. *La Scorsonère des prés*

Description :

Scorsonère des prés en début de floraison – Beaurepaire-sur-Sambre

Plante herbacée de la famille des Astéracées. La Scorsonère des prés est proche du genre *Tragopogon* qui comprend notamment le Salsifis noir. Elle est protégée au niveau régional.

Les fleurs sont réunies en un capitule jaune. Les feuilles sont étroites, lancéolées et la tige est glabre.

La floraison s'étale de fin-mai à juillet.

Elle affectionne les prairies humides, notamment dans des contextes de bas-marais tourbeux.

Communes où l'espèce a été observée :

2019	2020
Anor.	***Beaurepaire-sur-Sambre.***

Apports des ABC dans l'amélioration de la connaissance :

Cette espèce a connu un très fort déclin à l'échelle régionale, et plus généralement dans le quart nord-est du pays. La Scorsonère des prés était autrefois signalée dans la plupart des vallées alluviales. Elle a depuis fortement régressé de par l'intensification des pratiques agricoles : labour des prairies, drainage des zones humides, surpâturage et piétinement, amendement… Elle ne se maintient aujourd'hui qu'au sein de quelques dizaines de stations régionales, souvent isolées les unes des autres, avec de faibles effectifs.

L'espèce n'a été observée qu'à deux reprises au cours des 3 années du programme ABC. Elle n'a d'ailleurs pas été retrouvée dans certaines communes où sa présence « historique » était toutefois mentionnée : Moustier-en-Fagne, Baives, Wallers-en-Fagne… Cela n'atteste pas formellement de sa disparition au sein de ces communes, mais tout du moins de sa régression marquée au sein même d'un territoire préservé comme l'Avesnois. Néanmoins, les inventaires ont été priorisés au sein de ces communes sur des secteurs traditionnellement peu prospectés et non sur les stations « historiques », ce qui peut expliquer son absence des bordereaux d'inventaires.

Les ABC ont par ailleurs permis d'observer cette espèce sur la commune de Beaurepaire-sur-Sambre pour la toute première fois. La Scorsonère y a été trouvée au sein d'une prairie naturelle peu amendée, témoignant d'un reliquat de bas-marais tourbeux propice à l'expression d'une flore rare et exceptionnelle pour le territoire. La mise en place de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) sur cette parcelle, en faveur du maintien de sa diversité floristique, peut se révéler comme une perspective de travail pertinente dans la continuité du programme ABC.

G. *Le Colchique d'automne*

Description :

Fleurs de Colchique d'automne en bordure de haie

Plante herbacée vivace de la famille des Lilacées. Elle présente la particularité de voir ses feuilles larges et lancéolées apparaître au printemps, tandis que la floraison attendra la fin de l'été, courant septembre. La colchicine, substance toxique contenue dans la plante et notamment ses graines, est particulièrement redoutable (la dose létale étant d'environ 40 mg pour un adulte).

Le Colchique d'automne est une espèce de milieux frais. Elle apprécie les prairies moyennement humides, les lisières de forêts, les bois clairs…

Communes où l'espèce a été observée :

2018	2019	2020
Féron, Ohain.	***Petit-Fayt.***	***Baives, Moustier-en-Fagne, Sains-du-Nord, Wallers-en-Fagne.***

Apports des ABC dans l'amélioration de la connaissance :

Peu commun au niveau régional (et protégé), le Colchique est plus régulier en Avesnois. Toutefois, la plante y subit les mêmes pressions que dans le reste du territoire régional : disparition des herbages, eutrophisation des prairies, surpâturage…

Elle n'a été observée que dans 7 des 24 communes prospectées. Hormis Petit-Fayt, ces communes sont toutes situées dans le secteur de la Fagne de Trélon, où la nature du sol ainsi que les pratiques agricoles lui sont plus favorables.

Le Colchique d'automne est l'une des espèces caractéristiques de l'habitat du *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* (végétation inscrite à la Directive Habitats-Faune-Flore), qui n'a que rarement été observé durant les inventaires phytosociologiques. La plupart du temps, il présentait un état « dégradé », c'est-à-dire un niveau d'expression « incomplet », témoin d'une eutrophisation progressive des systèmes herbagers lié à l'amendement des prairies.

Espèce emblématique des cortèges prairiaux de l'Avesnois, le Colchique d'automne a été observé dans moins de 30% des communes bénéficiaires. Sans présager de sa disparition définitive des autres communes, ces résultats d'inventaires témoignent de la régression marquée de cette espèce au sein même de son bastion régional. Des actions de préservation liées au maintien de pratiques extensives comme la fauche exportatrice sont indispensables à sa sauvegarde.

H. Autres espèces patrimoniales observées au cours des ABC

Grand-duc d'Europe

Œnanthe fistuleuse

Damier de la Succise

Ophrys abeille

Chat forestier

Renouée bistorte

Céphale

Achillée sternutatoire

Bruant des roseaux

Cordulie à deux tâches

Criquet ensanglanté

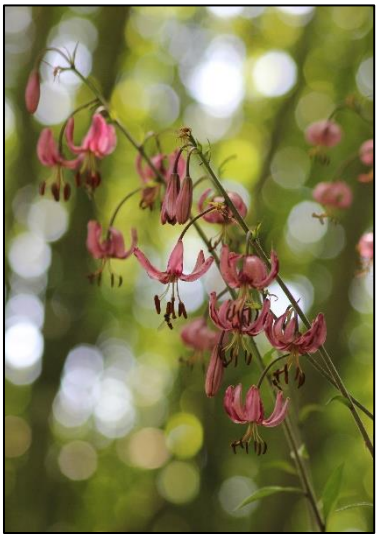

Lys martagon

VIII- Principaux bénéfices du programme

A. *Amélioration de la connaissance*

L'apport des 3 années du programme ABC dans l'amélioration de la connaissance naturaliste est considérable. Outre l'observation d'espèces patrimoniales à enjeu national, régional ou local, les inventaires ont permis de combler le déficit global de connaissances qui touchait certaines communes peu prospectées jusqu'à alors. A titre d'exemple, pour la seule commune de Larouillies, les ABC ont permis de compléter les connaissances « historiques » à hauteur de 121 nouvelles espèces, mentionnées sur la commune pour la première fois depuis 10 ans, c'est-à-dire absentes des bases de données régionales depuis au moins 2010. Soit 41 espèces de Plantes, 44 d'Oiseaux, 5 d'Amphibiens, 6 de Mammifères et 25 d'Insectes (papillons, libellules, criquets et sauterelles) qui complètent ainsi l'inventaire communal préexistant.

B. *Animations et sorties nature*

23 animations « grand public » en lien avec la thématique ont été organisées sur des communes bénéficiaires du programme. Le choix a été fait de diversifier au maximum les types d'animations proposées : inventaires participatifs, Nuits de la Chouette et de la Chauve-souris, restitutions du travail d'inventaire, pêche aux écrevisses envahissantes… L'objectif initial était de réaliser au minimum une animation sur chacune des communes bénéficiaires du programme ABC. Cet objectif n'a pas pu être atteint en raison de la pandémie de Covid-19, et des restrictions de déplacement et d'organisation d'événements prises de par le contexte sanitaire en 2020.

Ces animations ont rencontré un franc succès (plus de 700 participants cumulés au cours des 3 années), témoignant du vif intérêt de la population pour « sa » biodiversité locale.

- Un grand rallye nature de restitution a été organisé à Etrœungt le 25 mai 2019 (les communes voisines bénéficiaires en 2018 étaient également invitées à participer), comprenant notamment un parcours de découverte de la faune et de la flore du bocage. Cette animation a nécessité une importante préparation en interne mais a été

particulièrement appréciée, le caractère ludique de la manifestation ayant été mis en avant par les différents participants.

Rallye nature de restitution - Etrœungt

- Toujours en 2019, le 25 août, la restitution réalisée sur la commune de Grand-Fayt a pris la forme d'une « balade gourmande », permettant la découverte des propriétés culinaires et médicinales de la flore sauvage. L'animation a été organisée en partenariat avec l'association « Les Sens du goût ».

Balade gourmande du 25 août 2019 – Grand-Fayt

- En 2018 et 2019, des inventaires participatifs ont été menés. L'objectif de ces animations était de faire découvrir aux habitants un groupe taxonomique (Amphibiens, Insectes, Plantes…) et les méthodes de prospections dédiées à ce groupe.

Inventaires participatifs sur les Amphibiens – Larouillies, Willies et Marbaix

- Initiatives nationale et internationale, la Nuit de la Chouette et la Nuit européenne de la Chauve-souris sont déclinées et organisées par le PnrA sur son territoire d'action de manière respectivement bisannuelle et annuelle. Dans cet optique, il a été décidé d'organiser les différentes manifestations liées à ces évènements au sein de communes bénéficiaires du programme ABC. A ce titre, la Nuit de la Chouette a été organisée à Ohain le 30 mars 2019 ainsi qu'à Le Favril le 10 octobre 2020 (cette fois en lien avec le micro-projet Interreg Atenhome). La Nuit européenne de la Chauve-souris s'est tenue le 25 août 2018 à Etrœungt, le 24 août 2019 à Trélon et le 29 août 2020 à Marbaix.

Nuit européenne de la Chauve-souris - Trélon

- Depuis 2017, le PnrA organise des opérations de pêche ciblées sur les écrevisses américaines envahissantes en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche et de protection du milieu aquatique. Ces manifestations permettent notamment d'aborder la thématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et leur impact sur la biodiversité locale auprès du public. Sur les 3 années du programme ABC, trois sessions de pêches ont été organisées sur des communes bénéficiaires : le 25 août 2018 à Etrœungt, le 13 juillet 2019 à Wallers-en-Fagne et à Willies le 7 septembre 2019.

Opérations de pêche aux écrevisses envahissantes – Willies et Etrœungt

- Suite à une sollicitation de la commune d'Etrœungt, le PnrA a participé aux 23èmes journées du livre régional le 24 novembre 2019. Le programme ABC et les résultats d'inventaire ont été présentés au public.
- Deux animations traitant spécifiquement des hirondelles se sont tenues en 2019 sur les communes d'Anor et Maroilles.

L'organisation des différentes animations a ainsi permis aux techniciens d'échanger directement avec les habitants du territoire, de présenter les missions et les actions du Parc et de sensibiliser les participants à leurs rôles « d'acteurs » de la préservation de la biodiversité.

C. ***Interventions en milieu scolaire***

Présentation de l'application BirdLab - Boulogne-sur-Helpe

Parallèlement aux animations « grand public », le programme ABC a également été mis en avant dans le cadre d'interventions réalisées dans les écoles primaires du territoire et notamment au sein de communes bénéficiaires (7 communes et 300 élèves concernés). Au travers de la présentation de l'application BirdLab ou du programme « Cueillons la nature », les enfants ont ainsi été sensibilisés aux sciences participatives ainsi qu'aux différentes thématiques environnementales, qui ont ensuite pu faire l'objet d'approfondissements en classe.

D. ***Diagnostic des bâtiments communaux***

Depuis les années 2000, le PnrA propose aux communes adhérentes des diagnostics complets de leurs bâtiments et notamment de leurs potentialités d'accueil de la faune anthropophile (Chiroptères, Effraie des clochers, hirondelles…). L'objectif est ainsi de formuler et d'exposer aux élus des communes concernées des possibilités d'aménagements en faveur des espèces ciblées.

Diagnostic de cave – Sains-du-Nord

Dans le cadre des ABC, ce diagnostic a été proposé à l'ensemble des communes bénéficiaires, à l'exception de celles ayant déjà été diagnostiquées par le passé, c'est-à-dire avant la réalisation de leur Atlas de la Biodiversité Communale. **Début 2021, les 24 communes bénéficiaires du**

programme ABC disposent ainsi d'un état des lieux détaillé de leurs bâtiments et sont accompagnées vis-à-vis de la meilleure prise en compte possible des enjeux de préservation relatifs à ces espèces.

E. Préservation des prairies/mares au Code de l'Urbanisme

En cours d'élaboration, les PLUI de la 3CA et de la CCSA constitueront à l'avenir les documents cadres de l'aménagement de ces deux intercommunalités et ainsi d'une bonne partie du territoire du Parc. A ce titre, les ABC ont permis, au travers des résultats d'inventaires, une nette amélioration de la connaissance et ainsi d'identifier les secteurs présentant le plus d'enjeux écologiques sur les communes prospectées.

Suite au rendu des différents ABC, des réunions de concertation ont été réalisées avec les élus des communes concernées. L'objectif étant de prioriser le classement de prairies et de mares à **l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme sur les secteurs abritant les enjeux les plus forts. Ce classement évite ainsi la destruction des prairies permanentes ainsi que le comblement des mares en les soumettant à déclaration préalable auprès des maires (selon les prescriptions du règlement écrit du PLUI).**

Prairie prospectée durant les ABC et préservée dans le cadre du PLUI – Glageon

Grâce aux ABC, ce sont plusieurs dizaines de mares et plus d'une centaine d'hectares de prairies permanentes qui bénéficieront d'un régime de protection, au regard de leur intérêt écologique quant à la préservation d'espèces animales et végétales patrimoniales. **L'amélioration de la connaissance se traduit ainsi directement par une préservation renforcée des milieux naturels les mieux conservés.**

F. Implication interne

En complément de l'ingénierie du Pôle « Milieux Naturels et eau », une partie du reste de l'équipe salariée du PnrA a pu participer à certains inventaires (Rapaces nocturnes, Pie-Grièche écorcheur). Les ABC ont de fait permis d'impliquer, sur la thématique « biodiversité », plusieurs techniciens évoluant d'ordinaire sur d'autres missions.

En outre, les différents stagiaires et volontaires en service civique accueillis entre 2018 et 2020 ont pu, grâce aux ABC, se former à la reconnaissance des espèces et aux différentes techniques d'inventaires, en prenant part au travail de terrain.

G. *Retour d'expérience d'une commune bénéficiaire : Etrœungt*

COMMUNE D'ETRŒUNGT

COMMUNE D'ETRŒUNGT

RETOUR SUR L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

C'est en 2018 que le Parc Naturel Régional de l'Avesnois s'est rapproché de notre commune pour nous proposer d'établir un outil aussi attrayant que passionnant : « un Atlas de la biodiversité communale ».

Cet inventaire de la faune et de la flore qui sillonnent notre territoire nous permet de découvrir, d'identifier et surtout de prendre conscience de la richesse et de la fragilité des espèces qui nous entourent et à quel point elles dépendent de l'environnement dont nous sommes tous responsables.

Afin de présenter cet atlas, le PNRA a proposé au cours de l'année 2019 plusieurs interactions avec les élus, la population, les agriculteurs mais aussi nos écoles : un Grand Rallye ouvert à tous avec des animations interactives sur stands et sur le terrain pour découvrir les différentes espèces qui peuplent Etrœungt ; une exposition accompagnée d'une conférence lors de nos Journées Du Livre Régional accueillant nos élèves et un public varié ; des interventions auprès de nos écoles avec l'installation de nichoirs dans l'établissement…

La commune est vraiment ravie par cette belle initiative qui enrichit encore le remarquable travail environnemental fait par le PNRA sur notre territoire de l'Avesnois et tient particulièrement à remercier M. Guislain Cambier, Président du PNRA ; M. Cyril Lamarre ; Mme Rose Delcroix ; M. Guillaume Dhuiege et tous les acteurs qui font de ce merveilleux projet un outil pour les générations présentes et à venir.

Vincent JUSTICE,
Maire d'Etrœungt

3 place de la mairie 59219 ETRŒUNGT
☎ 03 27 59 24 59 🖹 03 27 59 24 59 - commune.etroeungt@wanadoo.fr

IX- Problèmes rencontrés

A. *Accès aux propriétés forestières*

Malgré les prises de contact et les demandes d'accès formulées en amont de la phase de terrain, peu de propriétaires forestiers ont accepté la réalisation d'inventaires sur leurs parcelles respectives.

Ce déficit de prospections a été d'autant plus préjudiciable pour certaines communes (Glageon, Le Favril, Féron…) où les boisements privés représentent à la fois d'importantes surfaces et des réservoirs de biodiversité. Ainsi, même si l'exhaustivité n'était pas forcément recherchée dans le cadre de ces ABC, les listes d'inventaires pour ces communes s'avèrent quelque peu incomplètes.

B. *Problèmes techniques de la base de données*

En 2019, la base de données interne du PnrA a connu d'importants problèmes techniques, rendant impossible la saisie des données sous Access pendant plusieurs semaines. Ces problèmes ont nécessité l'intervention d'un bureau d'études afin de débloquer la base et de permettre l'extraction des données d'inventaires produites durant l'année.

Une réflexion a été engagée par le PnrA afin de « moderniser » et simplifier l'utilisation de la base de données interne, élaborée en 2015.

C. *Inventaires coprophages*

Le protocole élaboré pour la détermination des insectes coprophages s'est avéré fastidieux et complexe à mettre en place. Par ailleurs, le peu de diversité observé dans les différents échantillons rendait le travail peu « rentable » en termes d'effort de prospection vis-à-vis de la quantité d'espèces observées. Si ce type d'inventaire a néanmoins permis de faire progresser la connaissance de ce groupe peu étudié, il s'avère néanmoins délicat à reproduire dans le temps.

En outre, ce groupe faunistique ne bénéficie pas pour l'heure de statuts de protection ni de critère de patrimonialité ce qui ne permet pas d'identifier de zones à enjeux de conservation, objectif majeur des ABC au sein du PnrA.

X- Perspectives de travail à la suite des ABC

De nombreuses pistes de travail demeurent quant à l'utilisation et la mise à profit des résultats produits au cours des inventaires.

A. *Contractualisation de MAEC*

Le PnrA est la structure animatrice et porteuse du dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC) sur son territoire (360 exploitations accompagnées entre 2015 et 2019 pour près de 7,1 millions d'euros mobilisés).

Dans le cadre de la prochaine refonte de la programmation de la Politique Agricole Commune (PAC), les ABC constituent un précieux outil. En effet, dans l'objectif de nouvelles contractualisations, les agriculteurs exploitant une ou plusieurs parcelles présentant de forts enjeux écologiques pourront être favorisés. Les données résultant des ABC permettent ainsi d'affiner la connaissance du territoire et de déterminer les secteurs prioritaires au niveau de la contractualisation. Ce travail nécessitera l'analyse des registres cadastraux afin d'identifier les exploitants concernés.

B. *Aménagement de bâtiments communaux*

A la suite des diagnostics réalisés sur le terrain, des rapports de préconisations d'aménagements ont été transmis aux différentes communes. L'objectif est par la suite de les accompagner dans la mise en place effective de ces propositions d'aménagements, sous réserve de financements dédiés, et en accord avec les communes concernées. Pour rappel, depuis le début de ce programme, 60 bâtiments en propriété communale ont d'ores et déjà été aménagés sur le territoire du parc.

Pose d'un nichoir à Effraie des clochers - Jolimetz

C. *Identification des parcelles en propriété CCAS*

Un certain nombre de communes du territoire disposent d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Pour plusieurs d'entre elles, le CCAS est propriétaire de parcelles agricoles. En concertation avec les élus et les exploitants, la mise en place de baux environnementaux pourrait être étudiée sur des parcelles prospectées durant les ABC et présentant un enjeu de conservation pour une ou plusieurs espèces. La maîtrise foncière du CCAS

permettant également d'envisager la signature d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

D. *Futur du programme ABC en Avesnois*

Le PnrA souhaite poursuivre la réalisation d'ABC sur son territoire. Identifiée comme prioritaire dans la Charte de Parc, l'amélioration des connaissances naturalistes reste un enjeu déterminant dans la prise en compte des enjeux écologiques du territoire.

Début 2021, dans le cadre du Plan France Relance, l'OFB a lancé un nouvel appel à projets national sur la thématique. Le PnrA a déposé un dossier de candidature et a été retenu parmi les 101 projets soutenus financièrement par l'OFB d'ici à septembre 2023.

18 nouvelles communes seront ainsi dotées d'un Atlas. 16 d'entre elles figurent en lisière Ouest de la Forêt Domaniale de Mormal, au sein d'un « espace de biodiversité à étudier » du Plan de Parc. L'objectif sera notamment d'améliorer les connaissances sur les continuités écologiques au niveau des lisières du massif et les communes alentours.

Les communes de Cartignies et Wignehies seront également ciblées, de manière à couvrir l'intégralité du cœur bocager au sud du territoire.

A terme 60 communes du territoire du Parc seront dotées d'un inventaire de leur biodiversité communale, soit près de la moitié des communes adhérentes.

Le PnrA a sollicité un financement de l'OFB de l'ordre de 143 000 euros, pour un budget total de 204 000 euros (dont 35 800 euros d'ingénierie interne valorisée et 25 000 euros de financement sur fonds propres).

XI- Conclusion

Outils au service de la connaissance, les Atlas de la Biodiversité Communale ont été mis en place au sein du territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois de 2018 à 2020. Ils ont pris la suite du travail engagé dès 2012 au travers des Inventaires Communaux de la Biodiversité et de l'Observatoire de la Biodiversité du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Les 24 communes étudiées durant ces 3 années d'inventaire portent ainsi à 42 le nombre d'entre elles disposant d'un diagnostic de l'état de conservation de leur biodiversité.

L'amélioration des connaissances naturalistes a été identifié comme un enjeu prioritaire dans le cadre de la Charte de Parc 2010-2025. A ce titre, le travail a été priorisé sur les communes situées au sein des « Espaces de biodiversité à étudier » du Plan de Parc. L'objectif étant ainsi d'affiner et d'orienter, dans le futur, les mesures de préservation des espèces sur les secteurs présentant les plus forts enjeux écologiques.

Le considérable travail d'inventaire, mais aussi de cartographie, de saisie, de préparation, de rédaction, de communication, de restitution et d'animation a mobilisé une large partie de l'équipe du PnrA.

Outre bien sûr l'observation d'espèces patrimoniales et emblématiques telles que la Cigogne noire, le Damier de la Succise ou encore l'Hottonie des marais, les ABC ont également permis de combler au niveau local le déficit parfois important d'informations concernant l'état de conservation de la biodiversité dite « ordinaire ». Cette biodiversité, qui nous semble si familière, et pourtant soumise aux mêmes pressions et menaces qui contribuent à l'érosion générale de la diversité du vivant constatée au niveau mondial. A titre d'exemple, autrefois omniprésent dans toutes les campagnes, et en particulier en Avesnois, le Moineau friquet n'a été observé qu'au sein de la seule commune de Boulogne-sur-Helpe en 2018. Cet exemple doit nous alerter sur la fragilité d'un territoire pourtant préservé tel que le nôtre. En ce sens, l'acquisition et la réactualisation permanente de nos connaissances sur le patrimoine naturel sont un préalable à toute démarche de préservation des espèces et des habitats à enjeu de conservation pour le territoire.

Les ABC ont par ailleurs permis d'associer de manière renforcée les habitants du territoire aux démarches de sensibilisation et de vulgarisation menées par l'équipe du Parc depuis plusieurs années. Les nombreuses animations et restitutions organisées au cours de ces 3 dernières années ayant toutes rencontré un franc succès, renforçant en outre le lien avec les techniciens de la structure.

Ce constat global sur la réussite du programme ABC en Avesnois sur la période 2018-2020 nous pousse à souhaiter sa poursuite dans les années futures, particulièrement dans l'optique de la future révision de Charte prévue pour 2025.